

# Syndicats

magazine



FLEXIBILITÉ

# Ni robots Ni pantins

**FGTB**

**#4** JUILLET 2025

Bimestriel | Année 80

E.R. : Thierry Bodson,  
rue Haute 42, 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT :  
Charleroi X - P912051

Chômage :  
derrière les clichés

Le droit de  
protester menacé

Les promesses  
vaines de l'Arizona

**Votre magazine en ligne !**

Découvrez régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

➔ [www.syndicatsmagazine.be](http://www.syndicatsmagazine.be)

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.

 @syndicatFGTB

 @syndicatFGTB

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB



**La FGTB en ligne**  
[www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)



Syndicats Magazine  
en ligne  
[www.syndicatsmagazine.be](http://www.syndicatsmagazine.be)



My FGTB  
votre dossier en ligne  
[www.fgtb.be/my-fgtb](http://www.fgtb.be/my-fgtb)



Inscrivez-vous  
à notre newsletter  
[www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)

**ACTUALITÉS**

Action .....	4
En bref .....	5
« Chômeurs, glandeurs » ? La réalité derrière les clichés.....	6-7
Le droit de protester à nouveau menacé en Belgique .....	8-9
Les promesses vaines du gouvernement De Wever .....	10-11
Masculinistes : figures d'un antiféminisme contemporain .....	12-13
Métro 3 : un projet hors-sol ? .....	14

**DOSSIER**

<b>Lecture critique des mesures du gouvernement en matière de flexibilité. ....</b>	<b>15-19</b>
---	--------------

Question/Réponse .....	20
------------------------	----

**VOTRE CENTRALE**

Centrale Générale .....	21-23
MWB .....	24-25
UBT .....	26-27
Horval .....	28-29
SETCa .....	30-32

**MONDE & RÉGIONS**

Agenda des régions .....	33
En Colombie, ouvriers du secteur alimentaire et paysans, main dans la main .....	34-35

# Premier bilan désastreux

Le gouvernement De Wever est en place depuis six mois. C'est l'heure d'un premier bilan. Les choses sont-elles aussi dramatiques que nous le pensions ? Avons-nous été trop pessimistes ? Nous sommes-nous trompés ?

**M**alheureusement pas du tout. C'est même pire que prévu. S'il existait un prix du « démantèlement social à grande vitesse », cette coalition serait à coup sûr sur le podium.

Le licenciement est aujourd'hui plus facile que jamais. Un aller-retour à la machine à café et vous risqueriez de perdre votre emploi. Les délais de préavis sont raccourcis, les heures supplémentaires imposées, le travail de nuit sous-payé. Et si vous n'êtes pas d'accord, c'est certainement que vous avez un problème d'« éthique au travail ».

Bientôt, vous n'aurez plus le droit de tomber malade. Votre salaire garanti en cas de rechute sera divisé par deux. Le travail à temps partiel – sachant que le temps plein est devenu une denrée rare dans de nombreux secteurs – sera pénalisé. Et comme si cela ne suffisait pas, le droit de grève, qui est pourtant un droit fondamental, est déjà sur l'échafaud BDW-Bouchez.

Qu'en est-il des employeurs ? Tout va très bien, madame la Marquise... Champagne, caviar et une loi sur la norme salariale qui rend toute augmentation de salaire rigoureusement impossible. Le mémorandum de la FEB étant devenu, à peu de chose près, le programme de gouvernement, les patrons peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

Vous avez le droit de « négocier » une augmentation de salaire, oui. Mais le résultat est connu d'avance : zéro virgule zéro.

Et si vous ne trouviez pas de travail, malgré une carrière déjà longue, malgré tous vos efforts de recherche ? Il faudra vous tourner vers les CPAS. Vous pensiez que les plus de 55 ans étaient protégés de l'exclusion de l'assurance chômage ? Détrompez-vous. Ce sera seulement si vous avez travaillé à temps plein pendant 30 ans. Malade de longue durée ? Dans ce cas, vous êtes officiellement le suspect numéro un de la grande triche organisée par 500.000 personnes en Belgique qui « profitent du système ». Et en tant que femme ? Vous êtes doublement, triplement dans le pétrin.

Que sont devenues la solidarité et l'empathie ? Des notions « de gauchistes » ! Démodées.

Désormais, ce sera « marche ou crève ». Et en silence s'il vous plaît. On n'en peut plus de vos manifestations qui troublent l'ordre public !

Le capital sera-t-il mis à contribution de l'effort, lui aussi ? Eh bien... oui, mais beaucoup moins. Après un accouchement très long, la nouvelle taxe sur les plus-values devrait rapporter 500 millions d'euros par an, soit 18 fois moins que la suppression de nos droits sociaux. Et ça, c'est sans compter l'ingénierie fiscale qui va s'atteler à sa tâche préférée : contourner légalement ce nouvel impôt ! Toutefois, ne soyons pas mauvaise langue. Espérons qu'il s'agit ici d'un premier pas dans la bonne direction. Et que l'Arizona va désormais cesser de dépecer l'État de droit et la Sécurité sociale. Et s'orienter, équitablement, vers de nouvelles recettes.

Toujours est-il qu'en à peine six mois, ce gouvernement a orchestré la plus grande régression sociale depuis 80 ans.

Mais pas question de se laisser abattre ! Chaque mois de cette année, nous avons été des dizaines de milliers – syndicats, associations, citoyens – à descendre dans la rue pour montrer qu'on ne laissera pas tout passer. Et cet été ? Nous continuons à préparer la mobilisation. Car le 14 octobre, c'est reparti pour une grande manifestation à Bruxelles, avec les autres syndicats et la société civile.

Apportez votre klaxon, votre pancarte et, surtout, votre indignation. S'il y a bien une chose que ce gouvernement clarifie, c'est que notre message doit être plus fort, plus tranchant et plus rassembleur que jamais.

À tous les membres, militant-es et sympathisant-es : un grand merci ! Et à tous et toutes, bonnes vacances – profitez-en tant que vous y avez encore droit. ◀



Thierry Bodson  
Président



Bert Engelaar  
Secrétaire général



**Le 25 juin**, nous étions 40.000 dans les rues de Bruxelles contre les politiques antisociales de l'Arizona.

Thierry Bodson : « Nous sommes face à un gouvernement de menteurs ! Depuis 6 mois, ils n'ont pas pris une seule mesure en faveur du monde du travail. Tout ce qu'ils ont su faire c'est diminuer le pouvoir d'achat et les pensions, et augmenter la flexibilité ».

**Prochain rendez-vous le 14 octobre à Bruxelles !**



## INDEX : EN JUIN, INFLATION À 2,15%

INDICES		
	Prix à la consommation	134,70
	Inflation	2,15%
	Indice santé	135,04
	Indice santé lissé	132,36



En juin 2025, l'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,35% par rapport au mois précédent. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 2,15%. L'indice pivot est à 133,28. Il n'a pas été dépassé en juin 2025.

### PRINCIPALES HAUSSES ET BAISES DE PRIX

Les principales hausses de prix par rapport au mois précédent concernent les villages de vacances et campings qui ont grimpé de 7,2%, les chambres d'hôtel qui ont augmenté de 4,2% et les appareils ménagers et réparations dont les prix ont augmenté de 3,7%. Le prix des fruits et des boissons non alcoolisées affiche également une hausse de 1,6%. Enfin, le prix de la viande a augmenté de 1,2%.

Le prix de l'électricité a diminué de 0,7%.

## LE CONSEIL D'ÉTAT RECALE UNE FOIS DE PLUS LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE DES SYNDICATS

Le 28 janvier 2025, avant la constitution du gouvernement Arizona, le MR – dans la continuité de sa volonté d'affaiblir l'action syndicale – avait déposé une proposition de loi visant à donner une personnalité juridique aux syndicats.

Le Conseil d'État, interrogé sur cette proposition de Loi Piedboeuf, a rendu son avis le 14 mai dernier. La section législation de la haute juridiction vérifie notamment si les projets ou propositions de loi sont conformes à la Constitution et aux traités internationaux. Comme dans son avis du 3 décembre 2021 sur une proposition similaire du Vlaams Belang, le Conseil d'État a estimé que le texte, porté par le MR, n'est pas acceptable au regard du droit belge, européen et international.

Il voit dans le fait d'imposer la personnalité juridique aux Syndicats, une restriction injustifiée à l'action syndicale et une violation de la liberté syndicale et du droit d'organisation et de négociation collective. Cadenassés par une série de nouvelles obligations et restrictions, les syndicats se retrouveraient dans l'incapacité de représenter efficacement les intérêts de leurs membres.

« Par cette décision le Conseil d'État confirme l'importance de l'autonomie et de l'indépendance syndicale, indispensable à la défense des intérêts des travailleurs et des travailleuses », réagit Selena Carbonero, secrétaire fédérale de la FGTB.



## ALLOCATION DE CHÔMAGE : FOIRE AUX QUESTIONS

À partir de quand pouvez-vous prendre vos allocations de chômage ? Quelle exception est prévue pour les plus de 55 ans ? Qu'est-ce qu'implique la dégressivité renforcée ? Qu'est-ce qui change au niveau des périodes assimilées ? Nous avons répertorié les questions les plus importantes sur les mesures du gouvernement De Wever pour les demandeurs et demandeuses d'emploi.



Retrouvez les réponses ici :

<https://fgtb.be/actualite/allocation-de-chomage-foire-aux-questions>



⚠ La nouvelle réglementation n'est pas encore en vigueur. La FGTB continue de s'opposer fermement à ce démantèlement social. Nous continuerons à défendre les droits des demandeurs d'emploi.



## « Chômeurs, glandeurs » ? La réalité derrière les clichés

« Les chômeurs, tous des fainéants », « Ils profitent du système »...  
Sur les réseaux sociaux, les insultes sur les chômeurs pleuvent.

Le mardi 3 juin, la FGTB Bruxelles, avec la CSC et plusieurs associations bruxelloises, a organisé une marche contre les exclusions du chômage orchestrées par le gouvernement Arizona. Ces exclusions toucheraient 180.000 personnes.

Nous avons interviewé Florence Lepoivre, secrétaire générale de la FGTB Bruxelles. Elle déconstruit les préjugés les plus répandus sur les chômeurs et explique pourquoi cette réforme risque de plonger des milliers de familles dans plus de précarité.

**« Les chômeurs, tous des fainéants. Il faut les remettre au travail »**

Florence Lepoivre : Pour sortir des statistiques de chômage de longue durée, il faut une période ininterrompue de travail de 3 mois. Ce qui est de plus en plus difficile avec la précarisation de l'emploi et la multiplication des contrats courts et intérimaires. Prenons l'exemple de Nadia : elle travaille 2 mois en CDD dans la vente, retombe 10 jours au chômage puis enchaîne un intérim de 10 semaines. Au total, elle a travaillé 4,5 mois sur 5, mais est toujours considérée comme « chômeuse de longue durée ».

Il ne faut pas oublier non plus que la recherche active d'emploi est une obligation : en cas d'évaluation négative, des sanctions tombent. S'ils sont indemnisés, c'est qu'ils cherchent du boulot activement mais... n'en trouvent pas !

**« Les allocations de chômage sont trop élevées. Ça n'incite pas les gens à chercher du travail ».**

Tout d'abord, le taux de remplacement du salaire perdu en début de chômage est de 65% du salaire brut. Mais attention : le salaire pris en compte est plafonné à 3.432 euros brut. Quelqu'un qui a un bon salaire à la base perdra donc énormément dès qu'il tombera au chômage.

Dans la majorité des cas, à cause de la dégressivité, les allocations tombent rapidement sous le seuil de pauvreté. Une personne isolée reçoit 1.437 euros alors que le seuil de pauvreté

est fixé à 1.520 euros... Soit 6% de moins. Est-ce que c'est généreux ? Certainement pas...

On entend aussi souvent que le chômage est « trop élevé » par rapport au salaire minimum. Pourtant, une personne seule au chômage reçoit 1.437 euros, tandis qu'une personne seule travaillant à temps plein reçoit 1.970 euros. Il y a donc une différence de 518 euros. La vraie question est : faut-il limiter les allocations de chômage, ou faut-il reconnaître que le salaire minimum est trop bas ?

”

Est-ce qu'on ne devrait pas mieux récompenser le travail au lieu de pénaliser celles et ceux qui n'en trouvent pas ?

**« Ils sont au chômage depuis 20 ans. Ils profitent du système ».**

Sur 290.000 demandeurs d'emploi indemnisés en Belgique, à peine 12.000 sont inscrits depuis plus de 20 ans. Et s'ils reçoivent une allocation de chômage, c'est parce qu'ils cherchent activement un emploi. Donc, est-ce que le problème vient de ces personnes... ou du marché du travail qui ne leur permet pas de trouver un emploi stable ?

Il faut aussi parler de la question des discriminations sur le marché de l'emploi. Celles que subissent les personnes d'origine étrangère, les jeunes, les personnes âgées, la communauté LGBTQIA+... À Bruxelles, plus de la moitié des chômeurs de longue durée ont plus de 50 ans. Parmi eux, seuls 37,5% parviennent à retrouver un emploi.

**« Limiter le chômage dans le temps ça va obliger les gens à aller travailler ».**

Limiter le chômage dans le temps ne créera pas d'emploi. Certaines personnes privées du revenu de remplacement retrouveront éventuellement un travail. Mais dans quelles conditions ? On va forcer les gens à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel prix.

Et ces mesures auront un impact sur l'ensemble du monde du travail. On assiste à une dérégulation complète du marché de l'emploi : annualisation du temps de travail, travail de nuit moins



”

Limiter le chômage à 2 ans, c'est appauvrir de manière importante des milliers de familles, y compris celles où une personne travaille.

bien rémunéré, extension des flexi-jobs... On va proposer des contrats d'une heure de travail par semaine. Est-ce vraiment la société dans laquelle on veut vivre ? Est-ce qu'on veut pousser des gens vers ce genre de contrats ?

**« Il y a plein de métiers en pénurie. Ils peuvent travailler dans ces métiers-là ».**

C'est un argument régulièrement avancé à droite, avec à l'appui le chiffre de 180.000 emplois vacants en Belgique. Mais ces postes concernent en majorité des métiers pénibles et qui demandent une formation de base. Demander à une caissière de Cora d'aller travailler dans un abattoir, ce n'est pas réaliste. 180.000 emplois vacants oui, mais il y a aussi au total, 550.000 demandeurs d'emploi. Il restera donc toujours des gens sans emploi.

Dans toute logique économique saine, les employeurs devraient améliorer les conditions de travail et de salaire pour attirer plus de candidats. Aujourd'hui, rien ne les y oblige. Le gouvernement Arizona a même fait le choix inverse de précariser davantage l'emploi.

Enfin, le gouvernement va exclure du chômage des demandeurs d'emploi en formation. À Bruxelles, beaucoup de gens suivent une formation pour augmenter leurs chances de trouver un emploi.

**« C'est pas grave s'ils sont exclus du chômage. Ils pourront toujours aller au CPAS ».**

D'abord, seule une partie des exclus aura droit au CPAS. Les CPAS mènent des enquêtes sur la situation financière de la personne et de sa famille. Prenons l'exemple d'un cohabitant. Aujourd'hui, un cohabitant au chômage reçoit 745 euros. Imaginons un couple avec 2.700 euros de revenus. Si la personne au chômage perd ses allocations, le couple va perdre 1/3 de ses revenus. Cela signifie concrètement : trouver un logement moins cher, réduire les dépenses de santé, d'alimentation, de loisirs. Ajoutons à cela que beaucoup de gens ne se tourneront pas vers les CPAS parce qu'ils ne savent pas qu'ils y ont droit.

**« Notre système de sécurité sociale coûte trop cher, il faut le réformer ».**

La sécurité sociale a été créée après la Seconde Guerre mondiale sur un principe de solidarité : les travailleurs acceptent qu'une partie de leur salaire soit versée dans un pot commun afin d'aider chacun et chacune à faire face aux aléas de la vie, comme la perte d'un emploi ou la maladie. Autrement dit, la sécurité sociale

n'est pas un coût : c'est une part du salaire des travailleurs et travailleuses.

Mais depuis 40 ans, cette part du salaire est progressivement grignotée au nom de la compétitivité des entreprises. Par exemple, selon Econosphères, rien qu'en 2022, 51,9 milliards d'aides publiques ont été accordées aux entreprises. Et de nouvelles aides continuent d'être accordées. Si seulement elles étaient conditionnées à créer de l'emploi, ok... Mais elles sont octroyées au détriment du financement de notre sécurité sociale, des travailleurs, des salaires, du travail.

On prétend que le chômage est trop coûteux. En réalité, il représente à peine 3% du budget de la sécurité sociale. Est-ce que c'est vraiment dans ces 3 milliards qu'il faut chercher des économies ou dans les 51,9 milliards d'aides aux entreprises accordées sans contrepartie en termes d'emplois ?

**« Les syndicats défendent les chômeurs parce que ça leur rapporte de l'argent ».**

En réalité, cela coûte de l'argent aux syndicats. Nos services chômage assurent le paiement des allocations aux affiliés. Pour ce service au public, nous recevons une indemnité de l'ONEM. Or, selon un rapport de l'ONEM publié en 2022, cette indemnité n'est pas suffisante : les syndicats perdent 3 euros par dossier.

Par ailleurs, les gens ont tendance à croire que les syndicats ont un intérêt à maintenir un certain niveau de chômage pour conserver des affiliés. Or, les cotisations payées par les chômeurs aux syndicats sont inférieures à celles des travailleurs.

**« Ça ne devrait pas être les syndicats qui s'occupent du chômage, il ne devrait y avoir qu'un organisme public ».**

C'est une raison historique qui explique que les syndicats s'occupent du chômage. À la fin de la deuxième guerre, ce sont les travailleurs eux-mêmes – sans aide de l'État – qui ont créé la sécurité sociale. Il était donc logique que ce fonds soit gérés par leurs représentants, les syndicats.

Par ailleurs, il y a la question du coût pour les finances publiques, par dossier de chômage. Pour la CSC, il s'élève à 28,1 euros, pour la FGTB à 26 euros et pour la CAPAC à 44,1 euros. Passer par la CAPAC plutôt que par la FGTB coûte donc presque le double à la société. La qualité du service fourni par la FGTB est meilleure : les dossiers sont traités plus rapidement et moins d'erreurs sont commises. Nos affiliés peuvent également bénéficier de conseils juridiques et autres. ◀



## Le droit de protester à nouveau menacé en Belgique

Une carte blanche de la coalition « droit de protester »

Une majorité de Belges considère le droit de protester comme un droit essentiel dans une société saine. C'est ce que révélait ce 17 juin un sondage Amnesty-IPSOS. La veille, l'institut fédéral des Droits humains (IFDH) expliquait combien, pourtant, ce droit de protester était mis sous pression en Belgique. En témoignent les récentes répressions policières qui ont touché les rassemblements pacifiques en soutien au peuple palestinien, sous prétexte qu'ils n'avaient pas obtenu d'autorisation. Or, le droit international est explicite : l'autorisation n'est pas une obligation pour exercer un droit essentiel de manière pacifique.

Faut-il s'inquiéter de l'évolution des droits et libertés des mouvements sociaux en Belgique ? C'est en tout cas le propos de la coalition « droit de protester », une plateforme constituée de syndicats et d'organisations de la société civile, après analyse de l'accord de gouvernement Arizona. Le texte de l'accord contient en effet de nombreuses dispositions qui pourraient limiter encore davantage des droits essentiels comme la liberté d'expression ou le droit au rassemblement pacifique.

Depuis la création de la Belgique, les mouvements sociaux ont façonné le progrès social : droit de vote, droits des femmes, journée de travail de 8h, enseignement obligatoire pour toutes et tous. Pétitions, manifestations, grèves et/ou actes de désobéissance civile ont toujours fait bouger les lignes. Il y a deux ans, un de ces piliers a été mis à mal à cause d'un projet de loi porté par l'ex Ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne (Open Vld). Ce projet prévoyait la mise en place d'une interdiction judiciaire de manifester soi-disant destinée à écarter les fauteurs de troubles au sein des manifestations de masse. Un projet qui, s'il avait été approuvé, permettait à un-e juge d'interdire à des personnes – sur la base de condamnations antérieures – de participer à des manifestations pour une période de trois à six ans en cas de récidive.

Une fois encore, c'est la mobilisation de la société civile qui a sensibilisé l'opinion publique aux dérives potentielles de cette loi, et forcé le gouvernement à faire marche arrière.

Il faut dire que la Vivaldi s'est retrouvée bien à court d'arguments pour prouver qu'une telle disposition était nécessaire. En effet, la Belgique dispose déjà d'un large arsenal juridique pour punir les « casseurs ». L'Institut fédéral des droits humains, dans un avis limpide<sup>1</sup>, mettait d'ailleurs en avant dix raisons expliquant en quoi cette mesure est inutile et dangereuse. Le Conseil supérieur de la Justice<sup>2</sup> avait également été très clair en soulignant l'incohérence du texte et le risque d'incompatibilité avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

### POURRA-T-ON ENCORE LIBREMENT MANIFESTER ?

Le gouvernement Arizona évoque pourtant à nouveau l'interdiction judiciaire de manifester dans l'accord de gouvernement. L'application d'une telle loi soulève de graves questions. Comment, lors d'une manifestation de masse, vérifier qu'aucune personne frappée d'interdiction judiciaire n'est présente ? Usage massif et systématique de la reconnaissance faciale ou contrôle d'identité massif ou convocation systématique aux commissariats ?

Par ailleurs, la volonté du gouvernement de renforcer et simplifier l'application de sanctions administratives communales (SAC) est inquiétante. Cette volonté d'assouplir la réglementation relative aux SAC semble se fonder exclusivement sur une logique répressive. Or, il semble évident que la répression ne constitue pas une réponse pour faire face aux problèmes sociaux, à plus forte raison en ce qui concerne les mineurs. Il conviendrait sans doute d'également investir le champ social en agissant en amont des problèmes sociétaux plutôt qu'en aval. L'accent devrait aussi être mis sur la prévention et, le cas échéant, sur la réintégration sociale, qui conduisent à plus de sécurité sur le long terme.

”

Le texte de l'accord de gouvernement Arizona contient de nombreuses dispositions qui pourraient limiter encore davantage des droits essentiels comme la liberté d'expression ou le droit au rassemblement pacifique.



C'est là une idée omniprésente dans les préambules de nos lois pénales. À quand un début de concrétisation ?

Au-delà de la logique sous-jacente aux SAC, les applications pratiques de la loi n'ont pas de quoi nous rassurer. Un des principes de base de notre État de droit est la légalité en matière pénale. Ce principe, qui suppose que tout citoyen puisse savoir préalablement quels comportements sont susceptibles d'engager sa responsabilité pénale et quelles en sont les conséquences, est contourné dans ce droit pénal de l'ombre. L'application du système SAC est laissée au libre arbitre de chaque commune, qui détermine de façon autonome quels comportements constituent des incivilités, sans que ce concept ne soit défini par la loi. En outre, ce système entraîne un risque de violation du principe d'égalité et de non-discrimination : un même fait sera traité différemment selon que l'on se trouve sur le territoire de l'une ou l'autre commune. On voit ici se profiler une Justice appauvrie, à double vitesse. Les communes se retrouvent en sus juge et partie à la fois. L'incrimination, la constatation et la sanction des nuisances étant laissée à leur appréciation, cela laisse une porte ouverte à l'arbitraire. Arbitraire qui peut avoir des répercussions néfastes sur l'exercice de libertés fondamentales.

Quant aux technologies, le gouvernement ne cache d'ailleurs pas sa volonté d'élargir « la législation relative aux caméras afin de permettre davantage d'applications de surveillance par caméra (intelligente) ». Le but serait de fournir un outil supplémentaire aux forces de police pour renforcer, à moindre coût, le droit à la sécurité, présenté par l'Arizona comme un droit fondamental. Pourtant, l'IFDH avait souligné le risque, qu'en cas d'application effective de la peine – par le biais de contrôles systématiques, du recours à des caméras de surveillance, etc. – cela ne conduise à une ingérence encore beaucoup plus profonde dans les droits et libertés fondamentaux des citoyens, notamment à l'égard du respect de la vie privée.

### LE DROIT DE CRITIQUER, DE CONTESTER MENACÉ ?

En effet, le droit de grève pourrait également être solidement mis à mal par le gouvernement. L'accord de l'Arizona sous-entend que seules les actions faisant l'objet d'un préavis de grève en bonne et due forme seraient légales. Or, ces règles de préavis ne s'appliquent actuellement qu'aux organisations

syndicales car elles ont été établies dans des conventions collectives négociées. Et, en droit belge, le droit de grève est un droit individuel. Chaque travailleur, chaque travailleuse ou groupe de travailleurs peut donc l'exercer sans préavis, en dehors de toute structure syndicale. L'exercice de ce droit ne serait donc plus garanti.

L'Arizona veut également attribuer la personnalité juridique aux organisations syndicales. Officiellement, par souci de transparence et d'équité. L'un des enjeux est de dévoiler les caisses de grève et de pouvoir éventuellement leur adresser la facture de ce que coûte une grève à l'entreprise ou à l'économie. Le but est d'anéantir la marge d'action des syndicats. Plusieurs formations politiques, généralement à droite ou à l'extrême droite, ont déjà tenté d'affaiblir le droit de grève de cette manière, sans y parvenir. Le Conseil d'État est d'ailleurs formel : il s'agit d'une violation grave des libertés syndicales.

L'accord de gouvernement contient également une phrase sibylline qui interdit aux mutualités de pratiquer une « propagande partisane ». Or, imposer la neutralité politique absolue aux mutualités revient à nier leur rôle historique et démocratique dans le débat public. Les mutualités sont indépendantes des partis politiques. Mais elles réalisent un travail d'analyse et de communication sur l'accès aux soins de santé. Dans ce cadre, elles partagent leur décryptage des programmes de partis politiques au moment des élections. Il s'agit d'un travail d'éducation permanente et d'information que toute association doit pouvoir fournir à ses membres.

Certaines dispositions de l'accord de gouvernement semblent donc dictées par la volonté de museler toute contestation, toute critique dans ses différentes formes d'expression. Face à cela, la coalition « droit de protester » qui réunit les trois syndicats FGTB, CSC, CGSLB et des associations dont Greenpeace, Amnesty International Belgique, la Liga voor mensenrechten et la Ligue des droits humains reste attentive et mobilisée. ◀

1. <https://institutfederaldroitshumains.be/fr/publications/avis-sur-linterdiction-judiciaire-de-manifester>
2. <https://csj.be/admin/storage/hrj/20230217-avis-avant-projet-mss-iii.pdf>



# Les promesses vaines du gouvernement De Wever

Une papier de Sacha Dierckx, conseiller du service d'études de la FGTB, publié sur le site de Sampol.

Le gouvernement De Wever est à peine en fonction depuis six mois qu'il est déjà clair qu'il ne tiendra pas sa principale promesse : redresser les finances publiques et, en même temps, renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs.

« Notre situation budgétaire est préoccupante. La pression fiscale sur les actifs est trop élevée ». L'accord de coalition Arizona dresse d'emblée le tableau. Après des années de « mauvaise gestion », le gouvernement allait « mettre de l'ordre ». Avec deux promesses majeures : « redresser » les finances publiques et renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs. Deux priorités déjà émoussées alors que le gouvernement n'est même pas encore en place depuis six mois.

L'intention de remettre de l'ordre dans le budget surtout, frise le ridicule. Le travail budgétaire de l'Arizona est critiqué de toutes parts. Tout d'abord, le gouvernement lui-même affirme maintenant que le déficit budgétaire sera encore de 3,7% du PIB en 2029, à la fin de la législature.

Mais c'est sans doute encore une énorme sous-estimation. De la gauche à la droite, de la Cour des comptes à la Banque nationale, de Gert Peersman à Paul De Grauwe, tous les acteurs (ou presque) qui ne font pas partie du gouvernement De Wever s'accordent à dire que l'évaluation faite par le gouvernement des prétendus « effets de retour » de ses réformes est beaucoup trop optimiste.

Le gouvernement se montre en outre trop enthousiaste par rapport à de nombreuses mesures. Ainsi, avec la limitation des allocations de chômage dans le temps, un tiers des chômeurs retrouverait du travail, un tiers bénéficierait du revenu d'intégration et un tiers disparaîtrait des statistiques. Mais cette estimation est basée sur une étude de 2009 portant sur des profils très différents des chômeurs de longue durée, et est donc probablement trop optimiste. Même son de cloche en ce qui concerne les discussions sur la taxe sur les plus-values. Après l'inspection des finances, c'est le ministre du Budget Vincent Van Peteghem qui a recalé la première proposition du ministre des Finances Jan Jambon. En effet, les premières années, les recettes seraient... négatives parce que les mesures coïncident avec la suppression de certains autres impôts sur le capital.

En soi, un déficit de 3,7% en 2029 n'est pas nécessairement problématique. Un déficit budgétaire n'est pas une catastrophe, et une grande partie de la rhétorique sur la politique fiscale et la dette publique est basée sur des mythes et des dogmes. Sans oublier, d'autre part, qu'il y a toujours une grande différence entre ce que le gouvernement dit poursuivre et la réalité. Ceci est important pour au moins trois raisons.

Premièrement : les lourdes mesures d'économies du gouvernement qui toucheront de plein fouet les chômeurs, les malades, les réfugiés, les bénéficiaires du revenu d'intégration, les pensionnés, les fonctionnaires, la coopération au développement et les services publics sont justifiées par la « nécessité » de se serrer la ceinture. Il n'y a pas d'alternative, entend-on constamment. Mais si le travail budgétaire du gouvernement est bâclé, ces lourdes coupes budgétaires perdront toute légitimité. Surtout lorsque l'on voit le gouvernement débloquer des milliards pour se procurer du matériel de guerre et faire des cadeaux supplémentaires aux entreprises belges pour un montant d'environ 1,7 milliard d'euros par an d'ici 2029.

Deuxièmement : le phénomène n'est pas nouveau. Au contraire, les partis et les gouvernements de droite manquent souvent de rigueur budgétaire. Ceci est important car en faisant croire que la droite est plus économe, on développe l'idée fixe que la forte augmentation des dépenses publiques est responsable du déficit budgétaire.

En 2023, les dépenses publiques (53,3% du PIB) affichaient pourtant à peu près le même niveau qu'il y a 30 ans, et étaient même inférieures au niveau affiché à l'entrée en fonction du gouvernement Di Rupo (55,0%) en 2011 et du gouvernement Michel (55,4%) en 2014, malgré des besoins plus grands, la crise du coronavirus et des prix de l'énergie qui ont suivi. D'autre part, les impôts et les cotisations sociales sont passés de 44,5% du PIB en 1996 à 41,8% en 2023. Cette évolution est en partie due au « tax shift »

”

## Les partis et les gouvernements de droite manquent souvent de rigueur budgétaire.

du gouvernement Michel, qui a fait diminuer les cotisations sociales de 14,5% du PIB en 2014 à 13,3% en 2024, malgré une augmentation du taux d'emploi de cinq points de pourcentage sur cette même période.

Troisièmement : dans ce contexte, on peut sérieusement remettre en question l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt pour les actifs, présentée par le gouvernement comme LE moyen d'augmenter le pouvoir d'achat de la population active. Outre le fait que cette réforme n'est en grande partie prévue que pour 2029 – si tant est qu'elle soit effectivement appliquée, dans un contexte budgétaire qui se dégrade – et que ce sont les hauts revenus qui en bénéficieront le plus, cette réduction d'impôt creusera davantage le déficit budgétaire.

Les réductions d'impôts et l'augmentation des dépenses pour la Défense rappellent les « Reaganomics », les politiques économiques du président néolibéral américain Ronald Reagan. Le résultat sera le même : un déficit budgétaire plus élevé. Cela renforcera évidemment les appels à de nouvelles économies dans la protection sociale et les services publics à l'avenir. Cette stratégie porte un nom : « starve the beast » ou « affamer la bête ». Et bien sûr, les économies seront de nouveau réalisées sur le dos des travailleurs.

Pour réduire simultanément les déficits budgétaires et renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses, il n'y a en réalité que deux options. Une réforme fiscale qui imposerait beaucoup plus lourdement les grosses fortunes (une option qui bénéficie d'un large soutien public, y compris parmi les électeurs de la N-VA) et qui réduirait les privilèges fiscaux des Belges les plus fortunés. Ou une réforme de la loi sur la norme salariale qui permettrait d'accorder une plus grande part du gâteau aux travailleurs. Dans les deux cas, le résultat sera une redistribution du capital vers le travail.

Sans cette redistribution, les promesses du gouvernement De Wever resteront lettre morte. L'Arizona n'est peut-être pas par hasard l'État du Grand Canyon, vu le fossé entre les promesses du gouvernement et la réalité. ◀

## Un pognon de dingue... pour les entreprises

Et si le vrai gouffre budgétaire n'était pas du côté des allocataires sociaux, mais bien de celui des entreprises privées ? C'est le constat percutant que dresse la note publiée en mai 2025 par le collectif Éconosphères. En s'appuyant sur des données publiques et une méthodologie rigoureuse, elle révèle un chiffre vertigineux : en 2022, l'État belge et la sécurité sociale ont versé 51,9 milliards d'euros aux entreprises à but lucratif. C'est plus que le budget de la santé, 1,5 fois celui de l'enseignement, et 3 fois plus que les économies exigées par l'Union européenne d'ici 2029.

Ces aides prennent plusieurs formes : baisses d'impôts, subventions directes, allègements de cotisations... Sans conditionnalité sérieuse, ni exigence écologique ou sociale. Et cette tendance n'est pas nouvelle : depuis 30 ans, l'État belge s'est transformé en garant des profits privés, au détriment de ses propres services. En 2003, ces soutiens représentaient 12 % des dépenses publiques. En 2022, on frôle les 18 %. Pourtant, les justifications économiques avancées – baisse du coût du travail, effet sur l'emploi ou les prix – s'avèrent peu convaincantes. Trop souvent, les subsides financent des dividendes ou des fermetures, comme l'a illustré le cas Audi Bruxelles.

Cette étude soulève une question essentielle : à quoi sert l'argent public ? À financer les profits d'un modèle économique extractif, ou à investir dans les soins, l'école, le climat et le bien-être collectif ? En posant cette question frontale, Éconosphères invite à rompre avec les réflexes austéritaires pour enfin débattre démocratiquement de l'usage de nos ressources communes.

➔ Découvrez l'article complet sur [syndicatsmagazine.be](https://syndicatsmagazine.be)

# Masculinistes : figures d'un antiféminisme contemporain

Théories délirantes sur la séduction et la supériorité de l'homme sur la femme, négation des violences conjugales et de genre, contestation du droit des femmes à disposer de leur corps... Les discours masculinistes pourraient presque prêter à sourire s'ils ne menaient pas au pire. On pense notamment au harcèlement en ligne, aux actes de vandalisme et agressions mais aussi au massacre de Polytechnique Montréal en 1989, à la tuerie d'Isla Vista en 2015 ou encore au meurtre de Mélanie Ghione en 2020... Les théories masculinistes tuent. Les combattre est aujourd'hui plus qu'une urgence.



## LES ÉTATS GÉNÉRAUX FÉMINISTES

Comme chaque année, le CEPAG organise les États généraux féministes : des rencontres pour faire le point et échanger autour des droits des femmes et des défis qui s'imposent aux mouvements féministes. Et, parmi ceux-ci, le masculinisme est dans le peloton de tête. Pour mieux combattre cette mouvance, il est indispensable de l'analyser et d'en identifier les stratégies. C'est précisément ce à quoi se sont attelés les participants et participantes à la deuxième journée des États généraux féministes 2025, le 5 juin dernier. Cette journée, qui affichait complet, a réuni un public militant, des académiques ainsi que des acteurs et actrices de terrain.

Deux intervenants apportaient leur éclairage pour alimenter le débat : Florence Hainaut, journaliste et réalisatrice, et Renaud Maes, docteur en Sciences sociales et politiques de l'ULB.

## QUI SONT LES MASCULINISTES ?

« Le masculinisme se construit comme un contre-discours face aux progrès de l'égalité » a expliqué Renaud Maes. Il repose sur deux piliers : le rejet des acquis féministes et l'idée d'une perte de repères des hommes dans une société qui évoluerait trop vite.

Le chercheur distingue trois principaux courants au sein de ce mouvement :

- Les anti-féministes, qui considèrent le féminisme comme responsable de leur malaise identitaire.
- Les suprémacistes blancs, qui combinent misogynie, racisme et nostalgie d'un ordre patriarcal.
- Les incels (involuntary celibates, ou célibataires involontaires), qui estiment que le consentement empêche les hommes d'accéder à des relations « authentiques ».

## LES STRATÉGIES D'INFLUENCE DES MASCULINISTES

Florence Hainaut est revenue sur la manière dont les contenus masculinistes gagnent en visibilité. Les réseaux sociaux, via leurs algorithmes, favorisent les discours clivants et violents. Certains contenus sont assumés, agressifs, d'autres plus subtils, presque banals, mais tout aussi efficaces pour infiltrer les imaginaires. En montant en épingle des situations individuelles difficiles (droits

”

Le cyberspace est une guerre de territoire.

Renaud Maes



## Internet n'est pas le lieu de la violence, mais son vecteur.

Florence Hainaut

de garde d'enfants, isolement social, hommes violentés ou discriminés), certains groupes jouent sur l'émotionnel, en utilisant une stratégie populiste qui se focalise sur les souffrances personnelles d'hommes en perte de repères pour emporter l'adhésion.

Renaud Maes a complété cette analyse en mettant en avant, et en dénonçant, une stratégie de ciblage générationnel : les adolescents en quête d'identité, les hommes actifs en souffrance professionnelle et les seniors séduits par le discours nostalgique du « c'était mieux avant ». Une stratégie qui joue sur une certaine vulnérabilité pour tisser un sentiment d'appartenance viriliste.

### LE CYBERHARCÈLEMENT ANTI-FÉMINISTE

Le cyberharcèlement antiféministe, trop souvent banalisé, constitue une composante centrale de ces mouvements. Lorsqu'un groupe masculiniste se rend physiquement à une audience judiciaire, comme ce fut le cas pour Florence Hainaut, il transforme la violence numérique en pression directe sur les institutions. Cette dernière perçoit le développement d'un narratif masculiniste – fondé sur une représentation vénale et hystérique de la femme – comme un backlash (retour de bâton) au mouvement #MeToo.

Cette thèse du backlash a fait l'objet de débats avec les participantes et participants. Renaud Maes, par exemple, la relativise quelque peu. Selon lui, les discours masculinistes puisent leurs racines dans des textes remontant aux années 1970. Il alerte également sur leur infiltration insidieuse au sein de certains partis politiques belges – et ce, malgré l'existence d'un double cordon sanitaire censé contenir l'extrême droite et ses idées. Une porosité qui illustre une banalisation inquiétante de ces idées dans le débat public.

### UNE ALLIANCE OBJECTIVE AVEC LES PUISSANTS

Difficile quand on parle des masculinistes et de leur influence de ne pas évoquer... Donald Trump ! Durant sa campagne, le candidat Trump a en effet usé et abusé de la rhétorique masculiniste, s'en servant comme une véritable arme électorale pour recueillir un maximum de voix auprès de certains électeurs masculins. Florence Hainaut n'a pas manqué d'établir un parallèle avec le traitement médiatique de certains procès, notamment celui opposant Johnny Depp à Amber Heard, où l'opinion publique s'est en grande partie alignée sur un récit victimisant pour l'homme, relayé massivement par des groupes masculinistes.

On est également revenu sur la stratégie développée par certains masculinistes pour diviser les forces politiques de gauche. Dans leur théorie, ils tentent d'opposer lutte des classes et luttes féministes, en prétextant que ces dernières affaiblissent la première. On pense notamment à ces vidéos, qui cochent toutes les cases des contenus complotistes, tentant de faire croire que le féminisme a été encouragé, voire carrément développé, par le patronat pour favoriser l'intégration des femmes sur le marché de l'emploi et faire pression à la baisse sur les salaires. Ou comment

plaider insidieusement pour le retour des femmes au foyer au nom du progrès social... Les masculus ne sont pas décidément à une contradiction près. Mais leur projet reste fondamentalement réactionnaire et au service des puissants.

### AGIR POUR DÉCONSTRUIRE, RECONSTRUIRE POUR AGIR

La rencontre fut également, et surtout, l'occasion d'aborder les stratégies de résistance à développer pour affronter et déconstruire les théories masculinistes. On a par exemple évoqué la philosophe Judith Butler, pour qui il est indispensable de sortir de la sidération et de réinvestir des projets militants collectifs. En parallèle, il faut continuer à utiliser pleinement les outils juridiques existants, en particulier en organisant une réponse collective face aux attaques masculinistes.

Enfin, on ne fera évidemment pas l'impasse sur l'importance de l'éducation et de la formation.

Si l'éducation des enfants est primordiale, celle des adultes l'est tout autant ! Un levier fondamental de transformation qui doit se décliner dans tous les espaces, qu'ils soient scolaires, familiaux, professionnel, associatif ou syndical.

Et, dans ces différentes stratégies, les syndicats et l'éducation populaire ont évidemment un rôle clef à jouer. ◀

### ÉTATS GÉNÉRAUX FÉMINISTES : LA SUITE

Le prochain rendez-vous est fixé au vendredi 21 novembre, dans les locaux du CEPAG, à l'Espace Solidarité à Beez (Namur).

Les États généraux se pencheront sur les violences de genre.

# Métro 3 : un projet hors-sol ?



Alors que les coûts du métro 3 explosent, que les délais de construction s'envolent et que les finances régionales se dégradent, la FGTB Bruxelles demande un arrêt ou une mise sur pause du projet. Elle plaide pour une alternative plus soutenable et exige des garanties pour les travailleuses et travailleurs impactés par l'arrêt du chantier.

Le projet de la future ligne 3 du métro bruxellois, censé relier Evere à Forest, est au cœur d'un débat politique et budgétaire majeur. Son coût a explosé : plus de 4,2 milliards d'euros, dont 3,2 milliards pour le seul axe nord. Et les délais s'allongent... Le tronçon sud, promis pour 2024, ne sera pas achevé avant 2031. Le tronçon nord, initialement prévu pour 2030, pourrait glisser vers 2040.

Dans une Région déjà asphyxiée financièrement, où les besoins sociaux sont criants (logement, santé, emploi, climat...), la poursuite de ce chantier fait peser une hypothèque lourde sur les investissements publics essentiels.

À cela s'ajoutent des incertitudes techniques majeures, notamment autour du Palais du Midi et de la Gare du Nord, et l'absence de solution de financement crédible. Plusieurs pistes sont évoquées – partenariat public-privé, obligations vertes, réforme du financement régional – mais aucune ne répond durablement aux enjeux sans sacrifier d'autres priorités collectives.

Face à cette situation, la FGTB Bruxelles plaide pour une remise à plat du projet et l'examen sérieux d'une alternative crédible : le Prémétro+. Porté notamment par Inter-Environnement Bruxelles, ce scénario s'appuie sur le réseau de trams existant pour améliorer la mobilité :

renforcement du tunnel nord-sud, modernisation du matériel, augmentation de la fréquence. Résultat ? Un coût 88% inférieur au projet métro, des travaux moins lourds, un déploiement plus rapide... et moins d'impact sur les finances régionales.

« Cela ne signifie pas qu'il faille ignorer les enjeux d'emploi » souligne Florence Lepoivre, secrétaire générale de la FGTB Bruxelles. « Nous demandons un plan d'accompagnement des travailleurs impactés par l'éventuel abandon du chantier, via la formation, la reconversion et la relocalisation des investissements publics vers d'autres projets qui répondent aux besoins sociaux de la Région et de ses habitants ».

Pour la FGTB Bruxelles, il est également essentiel d'agir sur la mobilité professionnelle. « Les déplacements professionnels deviennent de plus en plus problématiques dans Bruxelles. Nous devons en faire une priorité partagée du prochain gouvernement et des interlocuteurs sociaux, tant pour le déplacement des habitants et des travailleurs que pour le transport des marchandises. Et nous sommes convaincus que pour être efficace, cette mobilité doit être envisagée à l'échelle métropolitaine » précise Florence Lepoivre.

## STOP OU ENCORE ?

« Nous considérons qu'en l'état actuel, la poursuite du métro 3 serait une fuite en avant. N'oublions pas que poursuivre le projet du métro 3 sans financement public solide, c'est sacrifier des politiques sociales essentielles, des services publics déjà à bout de souffle et tout espoir d'une transition juste à Bruxelles. Le futur gouvernement régional devra faire un choix courageux, en se basant sur une évaluation objective de la situation et des alternatives possibles » conclut Florence Lepoivre.

Pour la FGTB Bruxelles, ce projet, pensé il y a plus de 10 ans, hypothèque les réponses à apporter aux urgences d'aujourd'hui. ◀

”

N'oublions pas que poursuivre le projet du métro 3 sans financement public solide, c'est sacrifier des politiques sociales essentielles, des services publics déjà à bout de souffle et tout espoir d'une transition juste à Bruxelles.

Florence Lepoivre, secrétaire générale de la FGTB Bruxelles

## FLEXIBILITÉ

# Ni robots Ni pantins

Heures supplémentaires qui s'accumulent, primes de nuit diminuées, horaires à faire frémir... Le gouvernement Arizona tire sur la corde, mais les travailleurs et travailleuses ne sont ni des robots, ni des pantins. La flexibilité a ses limites. Les seuls à y gagner ? Les employeurs, qui en récoltent les fruits sans en payer le prix.

Dans ce dossier, Syndicats Magazine propose une lecture critique des mesures du gouvernement en matière de flexibilité.

Mais avant cela, reportage sur le terrain avec Hans, chauffeur poids lourds et syndicaliste infatigable, qui n'en démord pas.





## « Conduire, charger et décharger jusqu'à 67 ans ? Impossible ! »

Le secteur du transport subit, depuis de longues années, une flexibilité poussée à l'extrême. Et les nouvelles mesures du gouvernement Arizona ne risquent pas d'améliorer la situation. Bien au contraire... Pour mieux saisir la réalité des chauffeurs poids lourds, nous avons suivi durant quelques heures Hans Van de Velde, délégué UBT-FGTB et chauffeur anversois.

Il est exactement 4 heures du matin quand Hans nous accueille, les yeux pétillants, à côté de son camion. Le silence règne. Même les oiseaux dorment encore à cette heure de la nuit. Nous sommes sur un parking à Sint-Katelijne-Waver, dans la province d'Anvers. Nous nous installons confortablement dans la cabine de son camion, son poste de travail, pendant parfois 15 heures par jour.

Hans travaille depuis 34 ans pour l'entreprise de recyclage Renewi. « Dans un an et demi, j'atteindrai les 45 ans de carrière. Je pourrai partir à la pension. Fin 2026, je raccroche le volant », confie-t-il, entre soulagement et nostalgie. Soulagement parce qu'« il faut profiter de la vie tant qu'on le peut », nostalgie parce qu'il y a peu de chauffeurs routiers en Belgique qui soient aussi engagés que Hans.

### UNE VOCATION

« J'ai toujours voulu être chauffeur poids lourds. J'adore mon métier. Dès que j'ai eu l'âge, j'ai passé le permis camion. Aujourd'hui, j'ai tous les permis, de A à D », raconte Hans fièrement.

Mais Hans, c'est aussi 30 ans de militantisme syndical à l'UBT, la centrale du transport de la FGTB. Depuis 12 ans, il cumule trois mandats syndicaux : délégation syndicale, conseil d'entreprise et CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail). Un engagement qui n'est pas sans coût : « J'y consacre environ sept jours par mois. Et souvent, je travaille aussi le soir. Si je bossais ces jours-là, je gagnerais environ 300 euros nets de plus par mois », explique-t-il.

Pendant qu'il parle, nous arrivons au premier arrêt. Hans commence les manœuvres : il accroche un conteneur vide à son camion. La précision est impressionnante. On se dirige ensuite vers le site de livraison. À cette heure, la route est déserte, pas de voitures à l'horizon. C'est précisément pour cela que Hans commence si tôt. Départ à 4h, fin de journée entre 17h et 18h, avec

deux pauses. Un rythme classique dans le transport, mais qui demande souplesse et adaptabilité.

### ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE/VIE PROFESSIONNELLE COMPLIQUÉ

« Ce n'est pas un métier facile à concilier avec une vie de famille. Aujourd'hui, j'ai 60 ans, mes enfants sont grands. Mais il y a eu des périodes très compliquées », confie Hans. Son ex-femme était infirmière. Deux métiers à horaires décalés : « On devait souvent faire appel aux grands-parents pour garder les enfants. » Une chance que tout le monde n'a pas.

Les horaires peu attrayants expliquent en partie le nombre d'offres disponibles dans le secteur. Les jeunes sont moins intéressés par ce métier. « Les nouvelles générations cherchent un bon équilibre entre vie privée et professionnelle.

Travailler huit heures, avec des horaires fixes, puis rentrer chez eux. Je les comprends. Moi, je suis de la vieille école, j'aime les longues journées. »

Mais ce n'est pas le seul obstacle. L'organisation du travail laisse à désirer. Les chauffeurs découvrent souvent la veille leur destination du lendemain. « Ce n'est pas top, mais on finit par s'y habituer... » glisse-t-il en haussant les épaules. Ce qui l'épuise le plus, c'est la charge de travail. « Si je suivais les tournées telles qu'elles sont prévues sur papier, je devrais travailler deux heures de plus par jour. Je réorganise mes tournées pour être plus efficace. Il faut de l'expérience. Moi, je m'en sors. »

### JUSQU'À L'ÉPUISEMENT

Hans reconnaît que les conditions de travail chez Renewi sont bonnes, mais en tant que représentant syndical il sait que ce n'est pas le cas partout. « Chez nous, les temps de conduite et de repos sont respectés. Mais ailleurs, on pousse les chauffeurs à bout. Tant que t'as pas atteint 15 heures, t'as pas fini ! »





À cela s'ajoutent les changements fréquents de véhicules et les efforts physiques non négligeables. Tous les chauffeurs n'effectuent pas le même travail. Certains doivent conduire d'un point A à un point B, tandis que d'autres doivent constamment changer de chargement. « Conduire, charger et décharger jusqu'à 67 ans ? C'est impossible ! ».

Le recul de l'âge de départ à la pension a été décidé par le gouvernement Michel en 2014. Mais les mesures du gouvernement Arizona ne le convainquent pas davantage : « Ce n'est pas mon gouvernement. Nos droits sociaux sont en jeu. Nos ancêtres se retournent dans leur tombe : ils ont versé leur sang pour ces droits. Et aujourd'hui, on exclut du chômage des gens usés, qui ne peuvent plus suivre. Ce n'est pas le chômage qu'il faut baisser, mais les salaires qu'il faut augmenter ! Moi, je gagne correctement ma vie, mais c'est loin d'être excessif. »

Hans ajoute que la dérégulation du travail opérée par le gouvernement frappe aussi directement son secteur : annualisation du temps, travail de nuit moins bien rémunéré. « Nous devons être de plus en plus flexibles, mais nous n'obtiendrons rien en retour », regrette Hans.

### « IL FAUT BLOQUER LE PAYS »

C'est pour toutes ces raisons qu'Hans était présent à la manifestation du 25 juin à Bruxelles. Mais pour lui, ce n'est pas suffisant : « Il faudrait bloquer le pays pendant une semaine, sur des points stratégiques. Là, les gens se rendraient enfin compte de l'importance du transport. Ceux qui trouvent les grèves exagérées ne réalisent pas encore ce qui les attend. Mais ils seront touchés à leur tour, ils descendront aussi dans la rue. »

Sur ces mots, nos chemins doivent se séparer. Avant de partir, Hans accepte de poser pour une dernière photo. Autour de son cou, un détail attire notre attention : une chaîne en or, au bout de laquelle pend un petit camion. Tout est dit.

Il est 7h30. Le soleil a remplacé la lune, les oiseaux commencent à chanter. Hans s'éloigne, son conteneur plein, au volant de son camion... avec l'engagement intact.

À la prochaine virée, camarade !

Le secrétaire régional de l'UBT d'Anvers, Wim De Jonghe, représente les travailleurs et travailleuses du transport. Il pointe du doigt les répercussions des mesures de l'Arizona en matière de flexibilité.

### Quels types d'horaires sont courants dans les secteurs que vous représentez ?

« Dans le transport de marchandises et de passagers, les semaines de 38 heures à temps plein sont courantes. C'est au niveau des horaires que la flexibilité est plus importante. Les chauffeurs routiers conduisent entre 12 et 15 heures par jour. Il arrive aussi régulièrement que les équipes du soir alternent avec celles du matin. Le repos de nuit et les périodes de repos sont sacrés et doivent être respectés. En tant que syndicat, nous y veillons. »

### S'agit-il d'un métier en pénurie ?

« Les salaires dans le secteur ne sont pas parmi les plus élevés. Ce n'est donc pas très attrayant pour les jeunes. Il y a beaucoup de vieillissement dans le transport de marchandises à l'heure actuelle, des milliers de postes vacants. La réintroduction des périodes d'essai par le gouvernement ne devrait même pas être envisagée. Il faudrait proposer directement un CDI aux personnes qui veulent y travailler ! »

### Quelles sont les mesures envisagées par l'Arizona qui compliqueraient l'attrait de la profession ?

« Le début de la prime de nuit à minuit au lieu de 20h en est déjà une. Il y a beaucoup de travail de nuit dans nos secteurs. Ça rendra la profession moins attrayante.

Ensuite, l'annualisation du temps de travail. Cela veut dire que le nombre d'heures à travailler est calculé sur une base annuelle et votre employeur peut vous obliger à faire des heures supplémentaires non rémunérées pendant les périodes chargées. Vous pouvez ensuite les récupérer pendant les périodes plus calmes. Tout d'abord, les gens devraient pouvoir décider eux-mêmes quand récupérer leurs heures et, ensuite, ces heures devraient être correctement rémunérées.

Enfin, nous pensons que l'extension des flexi-jobs à tous les secteurs est une mauvaise chose. Si un chauffeur commence à faire des heures supplémentaires le week-end, nous devons rester vigilants à ce que les temps de conduite et de repos soient respectés. »

# Plier ou se briser : avec l'Arizona, le travail prend un virage dangereux

Le gouvernement Arizona affirme vouloir « activer » le plus de personnes possible. Mais à quel prix ? Notamment au prix de la flexibilité à tout-va. Derrière ce mot-valise se cachent des réalités bien concrètes pour les travailleurs et travailleuses : contrats précaires, heures supplémentaires non rémunérées, perte d'autonomie... Toutes ces mesures qui vous font plier, au risque de vous briser. Syndicats Magazine décrypte les différentes intentions du gouvernement en matière de flexibilité.

## LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE

La flexibilité sur le marché du travail n'a rien de neuf. L'exemple le plus emblématique reste celui des intérimaires embauchés pour un autre employeur via un contrat temporaire, souvent journalier ou hebdomadaire. À tout moment, l'entreprise peut mettre fin à la collaboration. Résultat : c'est au travailleur de s'adapter en permanence, tandis que l'employeur tire les ficelles, tel un marionnettiste.

En 1977, la Belgique comptait quelque 24.000 intérimaires. En 2023, ils sont près de 700.000, soit environ 5% de l'emploi salarié. Cela équivaut à 100.000 emplois à temps plein. Depuis les années 2000, le travail intérimaire est présenté comme un tremplin vers un emploi stable. En réalité, il est devenu une forme de travail à part entière. Les travailleurs et travailleuses alternent contrats intérimaires, travail à durée déterminée, temps partiel, statut d'indépendant.

Le gouvernement Arizona veut aujourd'hui aller plus loin, en introduisant le contrat d'intérim à durée indéterminée. Un modèle qui plonge les travailleurs dans l'insécurité permanente.

Dans ce contexte, l'impact de la limitation des allocations de chômage à deux ans, combiné au caractère précaire du travail intérimaire, ne doit pas non plus être sous-estimé. En effet, en raison de leurs nombreux contrats temporaires, certains demandeurs d'emploi ne parviennent pas à sortir du statut de « chômeur de longue durée ». À l'avenir, ces mêmes personnes ne parviendront pas non plus à ouvrir de nouveaux droits au chômage, faute de contrats stables et en raison des trop nombreuses périodes sans emploi.

## LES HORAIRES

La coalition Arizona souhaite également laisser aux employeurs toute latitude pour déterminer les agendas et horaires de travail. Vous avez une vie sociale ? De famille ? Des travaux de rénovation en cours ? Une passion à laquelle vous aimez vous consacrer après le travail ? Tout cela, vous pouvez l'oublier avec le tandem Bouchez-De Wever.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Avec l'annualisation du temps de travail, le nombre d'heures que vous devez prêter en moyenne par semaine est calculé sur base annuelle. Votre patron peut ainsi décider que vous devez travailler 50 heures par semaine pendant deux mois en période de pointe et compenser cela plus tard dans l'année, en prévoyant moins d'heures de travail. Être soumis aux caprices de son employeur, c'est ce qu'on appelle la flexibilité.

En outre, l'Arizona lève l'interdiction du travail de nuit dans tous les secteurs, une mesure renforcée par le fait que le travail de nuit, et donc la prime qui l'accompagne, ne commencerait plus à 20h, mais à minuit.

En principe, l'employeur ne peut pas vous obliger à prêter des heures supplémentaires. Il peut toutefois le faire si cela est prévu dans une convention collective de travail (CCT) ou en cas de circonstances exceptionnelles telles que la force majeure. Les heures supplémentaires volontaires ne nécessitent pas une telle convention collective ni de motif particulier. Un accord avec l'employeur suffit. Ces heures supplémentaires « volontaires » peuvent être effectuées à raison de 360 heures par an (450 dans le secteur de l'horeca), sans sursalaire ni cotisations sociales supplémentaires. Selon le texte de l'accord de gouvernement, vous ne pouvez



”

Notre crainte ?

Qu'un nombre croissant de travailleurs soient contraints de cumuler deux, voire trois emplois à temps partiel pour boucler les fins de mois.

subir aucune conséquence négative si vous refusez d'effectuer ces heures supplémentaires volontaires. Mais quel travailleur ou travailleuse oserait dire « non » à son employeur ?

### L'INSÉCURITÉ

Le gouvernement actuel veut également balayer toutes les protections liées aux contrats à temps partiel. Actuellement, un contrat de travail à temps partiel doit représenter au moins un tiers d'un contrat de travail à temps plein. Mais l'Arizona veut en finir avec ça. Dans le Far West de la flexibilité, tous les contrats imaginables seraient désormais permis.

Notre crainte ? Qu'un nombre croissant de travailleurs soient contraints de cumuler deux, voire trois emplois à temps partiel pour boucler leurs fins de mois. Une étude récente de l'Institut syndical européen (ETUI) confirme que les contrats à temps partiel augmentent le risque de pauvreté. On les appelle les « working poors », les travailleurs ou travailleuses pauvres.

En Belgique, 2,6% de la population active déclare déjà travailler moins d'heures que ce qu'elle souhaiterait, selon le bureau d'étude Steunpunt Werk. Les contrats précaires et incertains jouent ainsi en faveur de l'employeur, tandis que le travailleur est laissé pour compte.

De plus, le délai de préavis serait limité à 52 semaines maximum pour tous les nouveaux contrats de travail (et donc pas pour les contrats existants). Vous avez beaucoup d'ancienneté ? Cela n'a aucune importance. Le délai de préavis à prester ne pourra jamais dépasser un an et l'indemnité de licenciement ne pourra jamais être supérieure à l'équivalent d'un an de salaire.

Enfin, avec le gouvernement Arizona, le peu de sécurité existante pour les travailleurs qui débutent est vouée à disparaître. Tout travailleur ou travailleuse qui entre en service, même avec un contrat à durée indéterminée, pourra être licencié-e plus facilement au cours des six premiers mois. Pendant cette période, le délai de préavis – qu'il soit à l'initiative de l'employeur ou du travailleur – sera réduit à une seule semaine.

Vous venez de trouver votre premier emploi et vous emménagez seul ? Au bout de cinq mois, vous êtes brutalement licencié ? Résultat : vous vous retrouvez sans revenu et sans aucun droit à des allocations. Comme au Monopoly : « Allez directement en prison, sans passer par la case départ ». ◀

# Chaleur au travail : quels sont vos droits ?

L'été est là et les températures grimpent ! Mais que se passe-t-il quand il fait trop chaud pour travailler ? Quelles sont les températures au-delà desquelles l'employeur doit intervenir ?



**Attention** : l'on n'utilise pas, pour mesurer la température, un thermomètre ordinaire, mais un thermomètre globe humide qui prend en compte la chaleur, l'humidité et la température de l'air. La différence peut être importante : une température de 40° mesurée avec un thermomètre ordinaire peut correspondre à une température allant de 27,7° jusqu'à 39,3° selon un thermomètre globe humide. Tant que la limite n'est pas dépassée, il faut travailler. Mais pas à n'importe quelles conditions. L'employeur a certaines obligations pour préserver la santé des travailleurs.

**Les valeurs maximales d'exposition à la chaleur :**

- $t^{\circ} > 18^{\circ} \text{C}$  pour des travaux très lourds ;
- $t^{\circ} > 22^{\circ} \text{C}$  pour des travaux lourds ;
- $t^{\circ} > 26^{\circ} \text{C}$  pour des travaux moyennement lourds ;
- $t^{\circ} > 29^{\circ} \text{C}$  pour les travaux légers.

## QU'EST-CE QU'UN TRAVAIL LOURD OU LÉGER ?

C'est le médecin du travail qui détermine la lourdeur du travail en fonction de la quantité d'efforts physiques que demande un travail.

- Le travail physique très lourd comprend : le bêchage en profondeur et l'excavation, le fait de monter sur des échelles et de monter les escaliers...

- Le travail physique lourd comprend : le bêchage, le sciage à la main, le rabotage, le fait de pousser et de tirer des brouettes...
- Le travail physique moyennement lourd comprend : la menuiserie, la conduite d'un tracteur...
- Enfin, le travail physique léger comprend : le travail de bureau, la conduite d'une voiture...

## QUELLES OBLIGATIONS POUR L'EMPLOYEUR ?

Il va de soi que le travailleur ou la travailleuse se doit d'adapter sa tenue vestimentaire pour se protéger de la chaleur. Mais l'employeur est tenu pour sa part de prendre des mesures de protections :

- prévoir des équipements de protection (vélums, couvre-chefs, ...) pour les travailleurs exposés à un rayonnement solaire direct ;
- veiller à la distribution de boissons rafraîchissantes.
- Installer dans les locaux des dispositifs de ventilation artificielle dans les 48h.

Si les désagréments persistent, l'employeur établit un régime de présence limitée au poste de travail et des temps de repos.

L'employeur n'a pas besoin d'attendre les résultats de mesures précises pour prendre ces dispositions. L'entreprise peut – si besoin – avoir recours au chômage temporaire en cas de canicule. Durant cette période, le travailleur ou la travailleuse touche des allocations de chômage de l'ONEM.

## QUEL EST LE RÔLE DU CPPT DANS L'APPLICATION DE SES RÈGLES ?

Tout un chacun a le droit de travailler dans des conditions acceptables. Pendant les fortes chaleurs, si l'employeur ne se penche pas de manière proactive sur les mesures à prendre, le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) peut l'y obliger. Ce dernier doit aussi être impliqué dans le choix des mesures à mettre en œuvre. ◀

# Journée des travailleurs en équipes et de nuit

24/7. Les travailleurs en équipes et de nuit font tourner les entreprises 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ces horaires atypiques ont un impact majeur sur leur santé et leur vie privée. Chaque année, le 24/7, nous demandons la reconnaissance, le respect et de meilleures conditions de travail. Avec notre campagne « Où est la sortie ? », nous voulons les mettre en lumière. Ils exercent un travail difficile, mais y a-t-il une sortie prévue lorsque les choses ne vont plus comme ils le souhaitent ?

Le gouvernement Arizona est clair : il faut allonger la durée de la carrière. Au lieu de prendre des mesures en faveur des travailleurs et de leur santé... il fait tout le contraire : durcissement des conditions de retraite anticipée et d'accès à un crédit-temps fin de carrière, allongement des carrières, suppression du RCC (ex-prépension), réduction – voire suppression – des périodes assimilées...

**De nombreux travailleurs se demandent OÙ EST LA SORTIE ?** Les travailleurs en équipes sont inquiets. Après tant de travail pénible et de sacrifices, y a-t-il une porte de sortie pour eux ? Wim, Mo et Jean témoignent.



WIM

« Travailler en quatre équipes, c'est pénible ! Après toutes ces années, j'en paie le prix fort : je travaille en 4/5ème, après discussion avec mon employeur. Mais cet accord est réévalué tous les six mois. Il s'agit d'une solution individuelle et forcée en raison de mon état de santé. Je suis soulagé de pouvoir me reposer un peu, mais je suis aussi conscient que ça ne durera pas forcément. »

« Travailler jusqu'à 67 ans est tout simplement impossible, car travailler à feu continu est beaucoup trop pénible. Les mesures que le gouvernement veut prendre sont désastreuses ! Il est impossible de maintenir ce rythme pendant plus de 20 ans. Je me demande pourquoi ils veulent compliquer l'accès au crédit-temps et à la pension. En tant que travailleurs de nuit et travailleurs en équipes, nous avons besoin de perspectives réalistes, par exemple 60 ans pour prendre notre retraite ou simplement réduire notre temps de travail. L'accord de gouvernement fait tout le contraire ! Ils ne nous considèrent pas comme des personnes, mais comme des numéros. »



MO



JEAN

« La charge de travail élevée devient de plus en plus pénible pour mes collègues. Il est nécessaire d'adapter le travail, sans quoi les travailleurs tomberont malades. Et la pression sur les travailleurs restants sera alors encore plus forte. Les employeurs ne veulent pas le reconnaître et les politiciens n'ont aucune connaissance de la réalité du terrain. »



➔ Scannez le code QR ou visitez le site [www.where-is-the-exit.com](http://www.where-is-the-exit.com) pour lire les témoignages complets ou encore découvrir les résultats de notre enquête « Travail en équipes et de nuit ».

## RENCONTRE FGTB CHIMIE-PÉTROLE – CGT FNIC

# Camarades de luttes au-delà de la frontière

Malgré la proximité entre la Belgique et la France, les échanges syndicaux ne sont pas pour autant une évidence. Afin d'y remédier, la CGT FNIC et la FGTB Chimie-Pétrole ont programmé des rencontres entre délégués. La première a eu lieu à Bruxelles en avril dernier. Au programme : pouvoir d'achat, fins de carrières et pénibilité au travail. Autant de thèmes d'actualité sur lesquels des convergences syndicales sont possibles et nécessaires.

**A** ce propos, Andrea Della Vecchia, secrétaire fédéral de la FGTB Chimie-Pétrole, pointe que « la solidarité ne se décrète pas, elle se construit. Nous avons donc tout intérêt à réunir des délégués et à construire des réseaux syndicaux entre nos pays ».



### ÉCHANGES AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

Les échanges sur la situation sociopolitique des deux pays ont particulièrement surpris les camarades français : « Nous considérons la Belgique comme un modèle en matière de droits sociaux. Mais la politique menée par le gouvernement Arizona change notre opinion » réagit Benjamin, délégué TotalEnergies Dunkerque. « C'est une fameuse mise en garde pour nous quant aux idées qui peuvent germer dans l'esprit des patrons pour faire régresser les droits sociaux ».

### POUR UN SYNDICALISME EUROPÉEN À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Crise ? Quelle crise ? De part et d'autre de la frontière, les délégués sont confrontés à un discours patronal bien rodé : perte de compétitivité, perte de marge, prix de l'énergie, trop de règles... La rentabilité des deux secteurs demeure pourtant bien élevée. Et les actionnaires ne sont pas les derniers à le savoir vu les plantureux dividendes qui leur sont versées. Ils n'ont pourtant pas de scrupule à licencier ou à faire pression sur les travailleurs pour détériorer leurs conditions de travail.

Eric confirme et embraye sur la nécessité de construire un rapport de force au-delà de nos frontières communes : « Nous constatons le même opportunisme patronal. Lors de la fusion entre Total et Fina, ils ne se sont pas inquiétés de la frontière entre les deux pays. Les patrons redessinent les cartes de l'entreprise et délocalisent. Ils n'ont aucun scrupule à construire des usines ailleurs pour fabriquer exactement les mêmes produits. Nous avons besoin de constituer un contre-pouvoir européen qui ne se limite pas à des démarches de lobbying, mais qui rassemble les forces vives du travail. »

➔ Lire l'article dans son intégralité sur [www.fgtbchimie.be](http://www.fgtbchimie.be)

# 529 emplois menacés chez le fabricant de tapis Balta

Mi-juin, l'entreprise textile Balta annonçait une restructuration lors d'un conseil d'entreprise exceptionnel. Balta souhaite arrêter une grande partie de la production sur ses sites de Flandre occidentale et la délocaliser, en grande partie, en Turquie. Un coup dur pour les travailleurs et travailleuses, puisque 529 emplois sont menacés.



Le fabricant de tapis Balta veut arrêter la production de fils ainsi que le tissage et la finition de tapis sur ses sites de Flandre occidentale de Sint-Eloois-Vijve et Sint-Baafs-Vijve. La raison invoquée ? La baisse de la demande du produit combinée aux coûts, qui rendraient financièrement non viable la poursuite d'une production à grande échelle en Belgique. Le site de Sint-Baafs-Vijve reste le centre de distribution central pour l'Europe. Le laminage et la finition de haute qualité des tapis tuftés ainsi que les services administratifs resteront en Belgique, tandis que le reste de la production sera délocalisée en grande partie en Turquie.

Même si les travailleurs savaient que l'entreprise se portait mal et qu'ils s'attendaient à une restructuration... ils trouvent la décision très radicale. « Personne ne s'attendait à cela. C'est un désastre pour les travailleurs », a déclaré Steve Meseure, permanent de la Centrale Générale - FGTB West-Vlaanderen, en charge du secteur. « Sur les 839 personnes qui y travaillent actuellement, 529 – dont 467 ouvriers et 62 employés – perdront leur job dans les 18 mois. Plus de la moitié du personnel devra trouver un nouvel emploi. Ce n'est pas rien, surtout quand on sait que beaucoup d'entre eux ont plus de 50 ans », s'inquiète Steve. ◀



## Nouveau : Réservez en ligne

et profitez immédiatement de votre réduction membre !

[www.florealholidays.be](http://www.florealholidays.be) fait peau neuve !

Désormais, les membres peuvent réserver leurs vacances en ligne en toute simplicité et bénéficier d'avantages exclusifs.



**Floreal**  
Holidays

- Utilisez votre code promo personnel à l'avant-dernière étape de la réservation pour recevoir directement votre réduction membre.
- Découvrez également nos promotions du moment et laissez-vous séduire

par nos nouveaux projets :  
 Hameau de l'Ourthe & Hameau de la Semois – des séjours uniques au cœur de la nature.  
 • N'attendez plus – vos prochaines vacances commencent en ligne !

Utilisez ces codes coupon pour votre réservation en ligne chez Floreal Holidays.

- Centrales de la FGTB : FGTB10
- Centrale Générale : CG25
- FGTB + Solidaris : FGTBSOL13
- Centrale générale + Solidaris : CGSOL27

# Flexibiliser le travail ou comment diviser pour mieux régner

## MÉTALLURGISTES FGTB DU HAINAUT-NAMUR

### Nouvelle organisation des horaires Service social et juridique de Charleroi

À compter du 2 juin 2025, les horaires d'ouverture seront réorganisés comme suit :

Lundi : de 8h30 à 12h  
Mardi : après-midi sur rendez-vous  
Mercredi : fermé  
Jeudi : de 8h30 à 12h  
Vendredi : de 8h30 à 12h.

## FÉDÉRATION DES MÉTALLOS DE LIÈGE-LUXEMBOURG

### Nouveaux taux de cotisations

La Fédération des Métallurgistes FGTB de Liège-Luxembourg informe tous ses affiliés, qu'à dater du 1er juillet 2025, les taux de cotisations syndicales s'établissent comme suit :

Actifs : 20,65 €  
Actifs (jeunes) : 15,30 €  
Pré-pensionnés : 17,15 €  
Chômeurs complets : 13,40 €  
Malade + 1 mois : 13,40 €  
Invalides : 13,40 €  
Temps partiels (Aviation) : 17,25 €  
Pensionnés : 4,50 €.

Pour rappel, les affiliés en ordre de cotisations en octobre 2025 bénéficieront d'une prime syndicale dont le montant variera en fonction du taux de cotisation.

Le gouvernement Arizona veut intensifier la flexibilisation du travail alors qu'elle augmente déjà progressivement depuis plusieurs années. Pour y arriver, les partis du gouvernement ont pour objectif de multiplier les différents types de statuts et de contrats. Mais que signifie réellement flexibiliser le travail ?

Le Conseil supérieur de l'emploi a souligné la progression rapide des formes de travail flexibles et peu coûteuses pour les employeurs. Parmi celles-ci, nous recensons les flexi-jobs. D'abord élargis aux pensionnés en 2019 ainsi qu'à certains secteurs, le gouvernement Arizona veut maintenant les étendre à tous les secteurs.

Il est aussi question des jobs étudiants dont le plafond des heures ne cesse d'être augmenté pour atteindre désormais 600h. En 11 ans, le nombre de jobs étudiants a augmenté de plus de 75%, non pas parce que plus de jeunes veulent sacrifier leurs études et leur temps libre au profit d'un job, mais parce qu'ils n'ont tout simplement pas le choix. L'augmentation du nombre de jobistes corrèle avec la croissance de la précarité étudiante chez les jeunes. Ne soyons pas dupes, l'argument de la découverte du monde du travail qu'utilise la droite n'est que l'arbre qui cache la forêt. Au lieu de rendre les études plus accessibles pour lutter contre la précarité étudiante, nos dirigeants préfèrent les pousser à « sur-travailler », favorisant le profit des employeurs en capitalisant sur la précarité des jeunes.

Le point commun entre ces contrats flexibles ? Leur faible coût pour l'employeur et l'absence de construction de droit pour le travailleur et la travailleuse. Mais aussi des conséquences directes sur le financement de la sécurité sociale via la non-cotisation ou la faible cotisation versées pour les étudiants jobistes ou les flexi-jobeurs.

Les conséquences de la flexibilisation du travail ne s'arrêtent pas au déclin de la sécurité sociale, à la précarité qu'engendre ces contrats et à la non-construction de droits pour les travailleurs et travailleuses. L'impact se fait aussi ressentir sur l'unité de la classe travailleuse.

Effectivement, multiplier les contrats oppose les travailleurs entre eux. Le monde patronal et la droite en sont conscients et usent de ces stratagèmes sans hésiter. Leur objectif ? Diviser pour mieux régner. Quoi de mieux pour diviser que de multiplier les contrats et statuts afin de créer des conditions de travail différentes entre les travailleurs et travailleuses et jouer sur la concurrence pour morceler la classe sociale.

Camarades, notre force réside dans notre nombre et dans le poids que nous exerçons via notre force mobilisatrice et notre capacité à mettre l'économie à l'arrêt.

Unissons-nous face aux attaques incessantes du gouvernement Arizona sur la classe travailleuse ! Ensemble faisons barrage à la flexibilisation de l'emploi qui diminue les droits des travailleurs, les traîne dans des contrats précaires et divise la classe travailleuse.

**Ensemble, on est plus forts !**

Hillaï SOR - Secrétaire Général

# Derrière les trottinettes, des travailleurs engagés

La mobilité urbaine vit une véritable révolution. Dans nos villes, les trottinettes électriques sont devenues incontournables. Rapides, pratiques, silencieuses... mais cette modernité cache une réalité bien plus discrète : celle des femmes et des hommes qui les rendent accessibles au quotidien.

Chez EmTransit, entreprise opérant sous l'enseigne Dott, près de 150 travailleurs assurent la logistique à Bruxelles, Liège, Charleroi, Gand et Alost. On y trouve des mécaniciens, des chauffeurs, des magasiniers, des bikers à vélo ou en cargo... Tous sont rattachés à la commission paritaire 112, celle du secteur des garages.

## DES EMPLOIS À SÉCURISER

Le secteur est jeune, dynamique, mais aussi marqué par une grande précarité. Trop d'étudiants, d'intérimaires et d'indépendants y travaillent sans perspectives stables. Pour défendre **des emplois durables et des conditions de travail dignes**, une organisation syndicale solide est indispensable.

C'est chose faite depuis les élections sociales de 2024, où les Métallos de la FGTB ont obtenu la majorité. Une délégation syndicale et un CPPT ont vu le jour. Cette structuration a marqué un tournant pour les travailleurs d'EmTransit.

## UNE ÉQUIPE PROCHE DU TERRAIN

La délégation est portée par une équipe jeune et dynamique : **Hamid, Oualid, Bekim et Redouan**, épaulés par des collègues motivés. Leur force ? Une campagne basée sur la proximité et la confiance. Leur slogan en disait long : « Vous nous connaissez déjà, on est avec vous tous les jours. »

Depuis leur arrivée, les choses bougent :

- des chaussures de sécurité enfin adaptées à chaque métier ;
- la remise en service de chariots attendue depuis 2021 ;
- une meilleure hygiène dans les dépôts ;
- le lancement d'un débat sur la sécurité sur la voie publique : gyrophare, visibilité, vêtements fluorescents...



## TRANSPARENCE ET FORMATION : LES PILIERS DE L'ACTION

La délégation a aussi mis en place des canaux de communication directe : réunions régulières, groupes WhatsApp, informations diffusées avant chaque CPPT. Objectif : transparence et dialogue.

Les formations syndicales ont renforcé leur action. Les délégués témoignent d'un gain en assurance, en outils et en efficacité. Car pour bien défendre les collègues, il faut être formé et préparé.

## DES REVENDICATIONS CLAIRES POUR DEMAIN

Les combats à venir sont nombreux :

- des chèques-repas pour toutes et tous ;
- une assurance groupe ;
- des produits désinfectants pour les trottinettes ;
- une réduction des cadences de travail.

Mais un point reste central : favoriser les CDI. Car pour que chaque voix compte lors des élections sociales de 2028, il faut des statuts stables.

**Ce combat est collectif. Il ne fait que commencer. Mais une chose est sûre : ensemble, on est plus forts. ◀**

## VENDREDI 13 : UNE HISTOIRE D'HORREUR BIEN CONNUE POUR LES COURSIERS À VÉLO

# Le monstre peer-to-peer va-t-il enfin être éliminé ?

Le vendredi 13 juin, l'UBT-FGTB a organisé à nouveau la Journée des coursiers à vélo : une journée pour les mettre à l'honneur, mais aussi une journée de résistance.

Car si le vendredi 13 est une franchise d'horreur, pour les coursiers à vélo, c'est une histoire d'horreur permanente. Beaucoup d'entre eux travaillent dans des conditions précaires et incertaines, en raison du statut « peer-to-peer » qui entraîne exploitation, abus et dumping social. Et les décideurs politiques restent les bras croisés et regardent faire les entreprises malhonnêtes qui monopolisent le marché et chassent – lentement mais sûrement – du pays les entreprises honnêtes qui offrent des emplois durables.

### RESPECT POUR LES COURSIERS À VÉLO : UN SERVICE PAR TOUS LES TEMPS

Il va sans dire que les coursiers à vélo méritent une journée pour être mis à l'honneur. Ils livrent non seulement des repas chauds, mais aussi des courses, des médicaments, des appareils électroniques... souvent dans des conditions difficiles.

Frank Moreels, président de l'UBT-FGTB : « Alors que le client regarde son prochain film d'horreur chez lui en attendant la pizza qu'il a commandée, le coursier brave la pluie, le vent et les vagues de chaleur. Les coursiers à vélo méritent notre respect. » Mais ce respect fait défaut dans le monde politique, et plus particulièrement chez le ministre des Finances.

### LE MINISTRE DES FINANCES NOURRIT LE MONSTRE P2P

L'ancien Premier ministre De Croo, alors ministre des Médias numériques, a créé en 2016 le monstre appelé peer-to-peer (P2P) afin de donner un cadre juridique à l'économie collaborative émergente. Mais ce statut fiscal est largement détourné par des entreprises de coursiers à vélo malhonnêtes telles que Deliveroo et Uber Eats. Dans son arrêt du 21 décembre 2023, la Cour du travail de Bruxelles a explicitement jugé que Deliveroo ne pouvait pas utiliser le statut peer-to-peer (P2P) pour ses coursiers. La Cour a constaté que les

activités de Deliveroo ne répondaient pas aux conditions légales pour l'application de ce régime fiscal avantageux.

Frank Moreels : « Les ministres des Finances portent une responsabilité écrasante ! Car les ministres compétents – Van Peteghem dans le gouvernement précédent et Jambon dans le gouvernement actuel – refusent d'assumer leurs responsabilités. Les travailleurs et travailleuses sont exploités avec un faux statut et les entreprises qui veulent travailler correctement perdent leur compétitivité. C'est inacceptable ! »

### TOUT LE MONDE EST PERDANT

Takeaway, qui emploie ses coursiers à vélo avec de véritables contrats de travail, en est un bon exemple. Mais même eux doivent faire des concessions sur les salaires et les conditions de travail pour pouvoir concurrencer des plateformes telles que Deliveroo et Uber Eats, qui recourent massivement au statut P2P. Cette situation sape l'ensemble du secteur. Lorsque même des acteurs honnêtes comme Takeaway ne peuvent plus suivre et survivre, il ne reste plus que le dumping social.

Tom Peeters, secrétaire fédéral adjoint Transport routier et Logistique UBT-FGTB : « En ces temps difficiles sur le plan budgétaire, où tout le monde parle de créer plus d'emplois, il est incompréhensible que ce gouvernement ne mise pas sur des emplois durables et bien rémunérés, dans lesquels l'entreprise et les travailleurs contribuent correctement à la sécurité sociale belge. Apparemment, il préfère privilégier les entreprises qui, grâce à un statut fiscal illégal, ne contribuent en aucune manière aux finances publiques belges. »

### L'UBT CONTRE LE STATUT P2P

L'UBT continue de lutter contre le monstre P2P. Par voie juridique, par voie politique et sur le terrain. De nombreux coursiers à vélo ne savent pas sous quel statut ils travaillent ni quelles en sont les conséquences. Certains combinent ainsi inconsciemment leurs revenus P2P avec des allocations, ce qui leur cause de sérieux ennuis.





## Un hommage à Pot & Grijp

Dans la nuit du 22 au 23 mai 1936, deux militants socialistes sont assassinés par un candidat aux élections pour de « Realistische Partij », un petit parti d'extrême droite.

Albert Pot et Theophiel Grijp étaient des militants syndicaux connus. Albert Pot était responsable de la propagande de la Jeunesse syndicale, Theophiel Grijp était membre du conseil d'administration de l'UBT.

Le tollé général suscité par les assassinats a conduit à une grève générale. Les résultats de cette grève sont impressionnants : une augmentation de salaire de 7% pour les dockers et les mineurs, la semaine de 40 heures, des congés payés d'au moins 6 jours par an, une assurance maladie, la création de commissions paritaires composées de représentants des employeurs et des travailleurs, et une augmentation des allocations familiales. Ces mesures ont jeté les bases de la sécurité sociale actuelle.

Tom Peeters : « Tant que le monstre P2P n'est pas vaincu, nous devons les informer du danger qu'il représente. C'est pourquoi l'UBT-FGTB distribue à tous les coursiers à vélo une brochure pour les informer des dangers liés au travail avec ce statut. Ces informations sont diffusées en plusieurs langues et par voie numérique. »

Le procès Deliveroo – qui a confirmé que les coursiers à vélo sont des travailleurs du transport – traîne en longueur, car la Cour de cassation doit encore se prononcer. Entre-temps, les abus continuent.

Frank Moreels : « Tant que les pouvoirs publics détourneront le regard, le système continuera à pourrir. Regardez l'Autriche : JustEat, la société mère de Takeaway, a dû licencier tous ses coursiers parce qu'il était devenu impossible de concurrencer des acteurs malhonnêtes. Si nous voulons éviter que cela se produise en Belgique, le gouvernement – en la personne de Jan Jambon – doit immédiatement porter un coup fatal au monstre que représente encore aujourd'hui le peer-to-peer. »

## Le nouveau « be motion » est là !

L'édition estivale de « be motion » est arrivée – dans votre boîte aux lettres et en ligne.

Un numéro qui revient sur un premier semestre riche en événements et se penche sur les défis à venir.

Frank Moreels fait le bilan du printemps écoulé et explique comment l'UBT se prépare pour les mois à venir. Sur le plan international, nous examinons également l'orientation stratégique de l'ITF (Fédération internationale des ouvriers du transport).

Nous naviguons avec les passeurs et examinons de plus près ce qui menace ou renforce l'avenir de leur profession. Nous examinons l'état des aires de stationnement pour camions et nous montons à bord d'un mastodonte roro dans le port. Vous lirez également pourquoi nous ne craignons pas l'IA et comment la solidarité et l'innovation numérique ne s'excluent pas l'une l'autre, mais peuvent au contraire se renforcer mutuellement.

Lisez le magazine en ligne sur [www.btb-abvv.be/fr/bemotion-fr](http://www.btb-abvv.be/fr/bemotion-fr) et n'oubliez pas de feuilleter votre exemplaire papier – il se trouve dans votre boîte. ◀



## L'aide à domicile en action !

Le 22 mai dernier, le secteur de l'Aide à domicile s'est mobilisé pour faire entendre sa voix et exiger des améliorations indispensables pour ce secteur essentiel.

Aujourd'hui, il n'y a pas de perspectives d'amélioration des conditions de salaire et de travail dans l'accord du Gouvernement wallon : pas de budget pour un accord non-marchand alors que c'est LE levier indispensable pour rendre les métiers attractifs et les carrières tenables !

Au niveau fédéral, les choses s'annoncent également difficiles pour les travailleuses du secteur : augmentation de la flexibilité, diminution des périodes assimilées pour le calcul de la pension, exclusion des mi-temps médicaux... Le métier de l'Aide à domicile est déjà pénible et peu attractif ; ces mesures ne vont qu'amplifier la dégradation du secteur l'emmenant vers sa chute !

La Gouvernement wallon quant à lui n'a qu'une seule obsession : la réduction drastique des dépenses publiques quel que soit le prix à payer par les travailleuses. Le Ministre Coppieters ne pense

à rien d'autre qu'évaluer l'accord non-marchand précédent mais n'apporte aucune avancée sur les budgets. En effet, suite aux différentes rencontres avec le Ministre, il ne peut simplement affirmer qu'une évaluation est nécessaire à ce stade mais il n'est toujours pas prévu qu'une enveloppe soit dégagée pour le secteur non-marchand. Plus nous avançons dans les discussions, plus nous pensons qu'aucun budget ne sera accordé au secteur durant cette législature...

Le cumul des mesures fédérales et régionales aura un impact négatif sur le secteur de l'Aide à domicile. Et ce, alors qu'il est essentiel et a réellement besoin d'une revalorisation !

Si le Gouvernement wallon continue de faire la sourde oreille, nous continuerons à nous mobiliser jusqu'à ce qu'il entende les revendications du terrain !



## Travail du sexe : un métier à part entière

En date du 16 mai 2025, une journée d'informations et de réflexions au sujet des travailleuses et travailleurs du sexe a été organisée par Soralia et la Ligue des droits humains, avec le soutien du Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes. La loi du 3 mai 2024 portant des dispositions en matière du travail du sexe permet maintenant de travailler sous contrat de travail auprès d'un employeur agréé. Un fait unique au monde. Horval était présent afin d'expliquer le rôle que nous assumons en tant que syndicat.

La FGTB Horval a attiré l'attention sur le fait que la FGTB défend une vision sociétale basée sur les valeurs de l'égalité, de la solidarité, de la justice et de la démocratie. Nous sommes là pour défendre tout travailleur et pour lui donner une voix, quel que soit son emploi. Le métier doit être reconnu comme tout autre métier. Nous avons coopéré avec le gouvernement afin d'ancrer ce statut dans la loi, pour que les travailleuses et les travailleurs du sexe aient la même protection et les mêmes droits sociaux que les autres : des conditions de travail décentes et un accès à la sécurité sociale. Cela implique qu'un travailleur du sexe a dorénavant droit aux congés de maladie, aux vacances annuelles, à la retraite ou à une allocation de chômage comme tout autre travailleur sous contrat.

Cette journée d'informations était également l'occasion d'attirer l'attention sur le fait que la relation de travail a été aménagée de manière spécifique pour permettre le respect de quatre libertés fondamentales : le droit de refuser un partenaire sexuel, le droit de refuser des actes sexuels spécifiques, le droit d'interrompre ou d'arrêter à tout moment l'activité et le droit d'imposer ses propres conditions à l'acte sexuel. Un travailleur ou une travailleuse du sexe ne peut jamais être forcé-e d'effectuer un acte de prostitution ! La traite des êtres humains n'a sa place nulle part !

Les employeurs qui veulent engager des travailleurs ou travailleuses du sexe doivent obtenir l'autorisation au préalable. Sinon, ils risquent d'être poursuivis pour proxénétisme. Il est évidemment également interdit d'engager des mineurs, de travailler avec un contrat d'étudiant, de travailler dans le cadre d'un flexi-job et d'un travail occasionnel.

Les travailleurs et travailleuses du sexe sous contrat relèvent dorénavant officiellement de la commission paritaire de l'horeca (CP 302). Cela permettra de surmonter la stigmatisation qui existe encore et de bénéficier de conventions collectives avantageuses dans le secteur.

La FGTB Horval continuera à défendre les droits de ses affiliés et à lutter pour des conditions de travail qui font progresser le travailleur et qui respectent la loi.



Lors de cette journée d'étude, nous avons également discuté avec des travailleuses et des travailleurs du sexe. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui déçus par le faible impact de cette législation sur le terrain. Nous comprenons leurs émotions à ce sujet : il y a très peu de demandes d'agrégation venant de la part d'employeurs et la situation sur le terrain reste souvent inchangée. En tant que syndicat, nous continuerons à suivre cela de très près. ◀

HORVAL SOUHAITE À TOUS  
**DE BONNS CONGÉS payés\***

ABVV-FGTB  
Horval

\* Les congés payés:  
une victoire  
de votre syndicat  
depuis 1936.

AFFILIEZ-VOUS

f i

FGTB HORVAL  
WWW.HORVAL.BE

FGTB  
Horval

E.R. - P. REHAN, RUE DES ALEXANDRES 16, 1000 BRUXELLES

# Que faire si vous tombez malade pendant vos congés ?

## ET AUTRES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEREZ PEUT-ÊTRE CET ÉTÉ

La plupart d'entre nous se réjouissent à l'idée de la période qui va démarrer, l'été. Mais cette période peut aussi entraîner certaines questions. Vous rencontrez peut-être des difficultés pour trouver une solution de garde d'enfants appropriée maintenant que l'école a fermé ses portes. Ou vous souhaitez télétravailler depuis une seconde résidence ?

### LES VACANCES, C'EST QUAND ?

En Belgique, tout travailleur a droit à des vacances annuelles rémunérées. Si vous avez travaillé toute l'année précédente (ce qu'on appelle l'année d'exercice de référence pour les vacances), vous avez droit à minimum 4 semaines de vacances cette année. Si vous avez un régime de 6 jours par semaine, vous avez droit à 2 jours de vacances par mois de travail effectué l'année précédente. Si vous travaillez en régime de 5 jours par semaine, vous avez droit à 4 jours de moins par année complète, soit 20 jours. Si vous travaillez à temps partiel, ce droit est proratisé.

Vous êtes obligé de prendre vos vacances et ne pouvez donc pas les reporter à l'année civile suivante. Le moment où vous pouvez prendre des vacances dépend de la commission paritaire de votre secteur, du conseil d'entreprise, d'un accord entre la délégation syndicale et votre employeur ou d'un accord entre employeur et travailleur. Une fois qu'un accord a été conclu, vous ne pouvez pas annuler vos vacances sans l'autorisation de votre employeur. L'inverse vaut également !

### JE N'AI PAS DE SOLUTION DE GARDE POUR MES ENFANTS. PUIS-JE FAIRE DAVANTAGE DE TÉLÉTRAVAIL ?

La plupart des parents doivent se creuser la tête pendant les vacances scolaires pour trouver une solution de garde pour leurs enfants lorsque les écoles sont fermées. Le télétravail pourrait donc être une solution afin de pouvoir garder un œil sur eux depuis votre bureau. Toutefois, le télétravail n'est ni un droit ni une obligation. Votre employeur peut refuser votre demande de télétravail et inversement, il ne peut pas vous imposer de faire du télétravail sans votre accord. Tout dépend donc des dispositions en vigueur dans votre entreprise.

Par ailleurs, il faut faire la distinction entre télétravail structurel et télétravail occasionnel. La différence réside dans le fait que le télétravail structurel est effectué de manière régulière, alors que le télétravail occasionnel ne l'est que de manière ponctuelle, par exemple en cas de force majeure ou pour des raisons personnelles. Si vous souhaitez faire du télétravail occasionnel, vous devez en faire la demande dans un délai raisonnable ainsi qu'en expliquer les raisons. Votre employeur peut refuser votre demande, mais il doit justifier ce refus.

### JE SUIS TOMBÉ MALADE PENDANT MON CONGÉ, VAIS-JE LE PERDRE ?

Le grand classique : vous avez travaillé dur toute l'année et vous attendez avec impatience vos congés... pour tomber malade immédiatement. Depuis 2024, vous ne perdez plus ces jours de congé. Vous pouvez reporter vos vacances. Vous avez néanmoins des obligations par rapport à votre employeur. Premièrement, vous devez immédiatement communiquer à votre employeur l'adresse du lieu où vous séjournez si vous vous ne vous trouvez pas chez vous (par exemple en cas de vacances à l'étranger). Deuxièmement, vous devez faire parvenir à votre employeur un certificat médical dans les deux jours ouvrables (sauf si un autre délai est fixé dans le règlement de travail ou une CCT) et ce, même si ce n'est pas prévu dans le règlement de travail ou dans une CCT. S'il s'agit d'une maladie plus grave qui nécessite une hospitalisation, par exemple, le certificat médical devra parvenir à votre employeur dans un délai raisonnable.

Votre employeur devra vous verser votre salaire garanti pour vos jours de maladie. Comme pour une maladie à un autre moment, votre employeur a le droit de faire appel à un médecin-contrôle. Vous pouvez aussi perdre votre salaire garanti si vous transmettez votre certificat médical en retard ou si vous ne communiquez pas l'adresse où vous séjournez. Le message est donc : une communication claire et efficace !

## SE MOBILISER POUR LE COMMERCE

# Retour sur notre action de juin

### PUIS-JE TÉLÉTRAVAILLER DEPUIS L'ÉTRANGER ?

Imaginons que des amis vous invitent dans leur résidence à l'étranger et que vous souhaitiez faire du télétravail au soleil. Est-ce possible ? En supposant qu'il s'agisse de jours où vous feriez de toute façon du télétravail, vous pouvez en principe travailler depuis l'étranger. Le choix du lieu de travail dépend très souvent de vos besoins. Vous devez respecter le lieu de travail indiqué dans la CCT ou le règlement de travail. La communication de ce lieu est importante car vous avez le droit de faire contrôler la description de votre lieu de travail en termes de bien-être par le conseiller en prévention interne et le service de prévention externe. Il n'est pas interdit de travailler depuis l'étranger, mais vous devez toutefois avoir l'accord de votre employeur. Attention aussi aux règles applicables en matière de sécurité sociale et fiscale ainsi que celles relatives aux accidents du travail. En outre, les mêmes règles s'appliquent au bureau ou à la maison. Vous devez être joignable pendant les heures de travail. Tenez donc compte d'un éventuel décalage horaire et prenez les dispositions qui s'imposent.

### MON PATRON NE CESSE DE ME CONTACTER PENDANT MON CONGÉ. EN A-T-IL LE DROIT ?

Les vacances sont faites pour récupérer. Vous n'êtes pas censé être dérangé pendant votre congé. Dans toutes les entreprises d'au moins 20 travailleurs, le droit à la déconnexion s'applique. En d'autres termes, vous n'avez pas à rendre des comptes en dehors de vos heures de travail. De plus, il doit également être possible de ne pas s'occuper de son travail. Celui-ci doit donc pouvoir être achevé dans les limites de la durée de travail prévue. Par conséquent, la déconnexion ne peut pas avoir pour conséquence une charge de travail irréaliste le jour de travail suivant et ce, en tenant compte des réalités sectorielles. De nombreux secteurs et entreprises ont signé une CCT à ce sujet. N'hésitez pas à vous adresser à vos délégués en cas de problème !

➔ Nous vous souhaitons de belles vacances ! Bien entendu, nous ne restons pas inactifs pendant l'été. N'hésitez pas à prendre contact avec votre section SETCa locale si vous avez une question à propos de vos droits. Consultez notre site web [setca.org](http://setca.org) pour connaître leurs heures d'ouverture pendant l'été.

Le 16 juin dernier, le SETCa s'est mobilisé, en front commun syndical, devant le ministère de l'Emploi pour défendre les travailleuses et travailleurs du commerce. Le gouvernement Arizona s'apprête à imposer une avalanche de mesures qui précarisent toujours davantage les travailleurs qui occupent principalement des postes à temps partiel. Face à cette injustice, un millier de personnes étaient présentes pour dire haut et fort : d'autres choix sont possibles !



Mais pourquoi est-il essentiel de se mobiliser pour les travailleurs et travailleuses du commerce ? Nous avons posé la question à nos secrétaires fédérales du commerce, Lindsey Verhaeghe et Valérie Vanwalleghem, et à Myriam Delmée, présidente du SETCa.

### UNE ACTION NÉCESSAIRE FACE À DES ATTAQUES MASSIVES

« Les mesures de l'Arizona frapperont tout le monde, mais dans le commerce, où la majorité des postes sont à temps partiel, l'impact sera dévastateur », alerte Myriam Delmée. « Obtenir un contrat digne avec suffisamment d'heures est déjà un combat quotidien. Demain, ce sera encore plus dur. »

Avec la généralisation des flexi-jobs, l'annualisation du temps de travail, la suppression du jour de repos obligatoire, le travail de nuit facilité et le recours massif aux étudiants, c'est tout l'équilibre vie privée/vie professionnelle qui est menacé. Lindsey Verhaeghe a peur des conséquences pour les travailleurs sur le long terme : « Moins d'heures aujourd'hui, c'est une pension plus faible demain. »



### POURQUOI CETTE ACTION ? ET POURQUOI MAINTENANT ?

La mobilisation du 16 juin ne s'est pas tenue devant le ministère par hasard. « Le secteur commerce manque cruellement de dialogue social. Nous voulions envoyer un signal fort au patronat : les commissions paritaires ne sont pas des coquilles vides », explique Valérie Vanwalleghem. Depuis la franchise de Delhaize, les discussions sur l'harmonisation des commissions paritaires sont au point mort. « Il faut agir avant que toutes les décisions ne soient votées. C'est à ce moment qu'on peut encore faire bouger les lignes. »

### DES ATTAQUES CIBLÉES... ET PAS POUR TOUT LE MONDE

« À qui profitent ces mesures ? Certainement pas aux femmes, fortement représentées dans les temps partiels. Ce sont elles qui paieront le prix fort. » Pour Lindsey Verhaeghe, les mesures gouvernementales sont vendues comme des solutions, mais elles ouvriront surtout la voie aux contrats zéro heure, à la flexibilité accrue, à la concurrence entre les étudiants et les temps partiels et surtout à la précarité.

### POURQUOI CONTINUER À SE MOBILISER ?

« Parce que ça marche ! », répond Myriam Delmée. Le gouvernement a déjà reculé partiellement sur certains points, comme l'exclusion des temps partiels avec allocation garantie de revenus. « C'est la preuve que les mobilisations peuvent faire reculer la régression sociale. » Et même si toutes les revendications ne sont pas entendues, une mobilisation forte permet aussi de peser dans les négociations sectorielles, pour garantir de meilleures protections aux travailleurs et travailleuses. Valérie Vanwalleghem renchérit sur le sujet : « Il n'y a que les combats que l'on ne mène pas qu'on perd ».

### ET MAINTENANT ?

Pour Lindsey Verhaeghe, ce n'est que le début ! « L'été ne résoudra pas les problèmes et les attaques continuent de pleuvoir. Il faudra se remobiliser à la rentrée, dans le commerce comme ailleurs. Ce que vivent les femmes du commerce aujourd'hui, c'est ce que vivront bientôt d'autres travailleuses précaires dans les titres-services, les soins ou le non marchand. »

### UN MESSAGE AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU COMMERCE

« Restez mobilisés, informez-vous, parlez avec vos délégués », conclut Myriam Delmée. « Il y a des enseignes qui montrent qu'on peut faire autrement. Un job, tout le monde en rêve. Mais ce qu'on veut, c'est un job de rêve. »

**Une autre société est possible.  
Continuons le combat, ensemble. ◀**





### LES SOLIDARITÉS 2025 : RENDEZ-VOUS À LA CASA !

Du vendredi 22 au dimanche 24 août, rendez-vous à « La Casa », un gigantesque chapiteau planté au cœur du festival Les Solidarités à Namur.

La Casa, c'est un espace festif et militant, organisé par la FGTB wallonne et Solidaris, où se succéderont concerts, débats, animations, grimage, karaoké géant...

Un espace pour briser la morosité ambiante et reprendre son souffle avant une rentrée placée sous le signe de la résistance sociale. Un lieu pour se retrouver autour des « luttes joyeuses », thématique au centre de la fresque murale évolutive qui sera mise en images par le collectif 7e gauche et en couleurs par les festivaliers et festivalières.

Parallèlement aux animations de la Casa, la FGTB wallonne et Solidaris proposent également deux rencontres sous le chapiteau L'Escale :

**Culture, science et démocratie : ingénieurs et poètes, même combat ?** le vendredi 22 août de 17h15 à 18h30

Discours politiques, médias, réseaux sociaux... La parole et les méthodes trumpistes se répandent partout. Les attaques contre les sciences, la culture et la démocratie se multiplient. Quels en sont les objectifs, quelles stratégies et actions mettre en place pour résister ?

Un débat animé par Jérôme Colin, avec :

- Mélanie Akkari, humoriste
- Marius Gilbert, épidémiologiste
- Sybille Gioé, Présidente de la Ligue des droits humains
- Luc Dardenne, réalisateur

**Une heure pour Gaza** le samedi 23 août de 17h20 à 18h20

Depuis près de deux ans, la population gazaouie vit sous les bombes et le blocus israélien. Populations civiles, enfants, journalistes, personnel soignant, personne n'est épargné. Les morts et blessés se comptent chaque jour par dizaines.

Cette heure pour Gaza, animée par Catherine Haxhe, sera l'occasion de faire entendre la parole des Gazaouis et de relayer leur appel à la solidarité et à l'action.

Noé Preszow livrera une performance intimiste, en solidarité avec Gaza.

David Murgia et le collectif L-Slam liront des extraits de Je vous écris de Gaza sous les bombes, de Hossam Al-Madhoun, comédien et auteur gazaoui. Des mots pour dire un pays dévasté. Pour dire l'horreur, l'impuissance, la mise à mort de tout un peuple, la lâcheté de l'Occident qui regarde ailleurs. Pour dire l'indicible.

Plus d'infos ➔ [lessolidarites.be](https://www.lessolidarites.be)

### PENSER ET AGIR : LA NOUVELLE SESSION DÉMARRE BIENTÔT !

Penser et Agir, c'est un cycle de formation du CEPAG pour aborder les interactions entre les forces sociales en Belgique et dans le monde. Une formation engagée – mais non partisane – qui invite à se situer dans la société et les conflictualités, pour construire ses propres engagements.

Ouvert à tous publics, ce cycle est cependant destiné en priorité aux personnes travaillant ou militant dans l'associatif, la société civile, les ONG et les organismes à vocation sociale. L'objectif ? S'outiller théoriquement, politiquement et pratiquement, pour mieux comprendre les enjeux des temps présents. Mais aussi pour devenir des acteurs et actrices de changement, au quotidien, dans sa pratique militante et/ou professionnelle, avec les publics.

Les inscriptions sont ouvertes pour les sessions 2024-2025 qui démarrent en septembre à Bruxelles et à Mons.

Plus d'infos ➔ [www.penser-et-agir.be](https://www.penser-et-agir.be)

### CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Pour la 11e année, le CEPAG et l'ULB organisent le certificat universitaire en Politiques économiques et sociales. Ce certificat vise le développement d'une analyse politique sur des enjeux sociétaux et les nouvelles dynamiques des luttes sociales via l'esprit critique et la compréhension de l'actualité sociale, politique et économique. L'équipe pédagogique est composée de professeurs de l'ULB, de formateurs et formatrices du CEPAG. Les cours se dérouleront principalement à l'espace Solidarité (Beez), et se donneront sur une douzaine de vendredis répartis entre novembre 2025 et mai 2026.

Une des conditions d'admission est de détenir au minimum un bachelier. Une valorisation des acquis de l'expérience est cependant toujours possible si ce n'est pas le cas.

Infos pratiques sur le site de l'ULB  
➔ [www.ulb.be/fr/programme/fc-401](https://www.ulb.be/fr/programme/fc-401)

# En Colombie, ouvriers du secteur alimentaire et paysans, main dans la main

Palmira, au sud-ouest de la Colombie. Une région dominée par la monoculture de la canne à sucre. Et les conditions de travail déplorables du secteur : horaires exténuants, problèmes de santé récurrents, absence de protection sociale. Le dialogue social y est difficile, voire inexistant. Mais face à ces obstacles, avec le soutien de la FGTB Horval et de l'ONG Solsoc, les travailleurs résistent. Ils s'organisent, arrachent des victoires, et développent leurs propres projets porteurs d'espoir.



Le paysage est atypique. Là où auparavant s'étendait une grande réserve agricole avec de nombreuses cultures, il ne reste plus que des cannes. À perte de vue. À l'horizon, d'immenses usines. Et une fumée grise qui envahit le ciel. De temps en temps, dans la chaleur, sous le soleil, des travailleurs en uniforme avec leurs machettes.

## CONDITIONS DE TRAVAIL PROCHES DE L'ESCLAVAGE

Olaver Balanta est coupeur de canne. « Les conditions de travail sont très difficiles », explique-t-il. Il n'y a pas de salaire horaire : la rémunération dépend de la quantité de canne coupée. Très peu de pauses. Les travailleurs ont droit à 15 jours de congé par an, le strict minimum. Ils travaillent souvent pour des sous-traitants, ce qui déresponsabilise les entreprises en cas d'accident.

Et ce, alors que les conditions de santé et de sécurité sont particulièrement dangereuses. Olaver confie : « J'ai des problèmes de colonne vertébrale. J'ai dû être opéré. Je ne me sens plus comme avant... ». Aujourd'hui, il ne coupe plus les cannes. Il nettoie les mauvaises herbes autour, avec un salaire inférior.

En décembre dernier, 59 des 65 coupeurs de canne de l'entreprise Manuelita étaient blessés. Dans certaines entreprises, lorsqu'un travailleur est en arrêt maladie, il ne perçoit que 50% de son salaire. « Pourtant, les bénéfices des entreprises sont très élevés », explique Fernando Lasso, président de Sintracatorce, syndicat historique de l'industrie.

## POLLUTION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des études révèlent une augmentation des maladies respiratoires causées par la pollution de l'air, ainsi que des pathologies associées à l'exposition aux pesticides. Olaver confirme : « De nombreux travailleurs souffrent de problèmes pulmonaires ».

« L'industrie sucrière contribue fortement à la pollution de l'air, de l'eau et des sols. » ajoute Fernando. Et qui dit pollution et altération des écosystèmes dit changement climatique. Edwin Mejia Correa, président du syndicat Sinaltrainal, a constaté une augmentation des températures ces dernières années. « Les saisons sont devenues imprévisibles et les pluies sont souvent suivies de longues périodes de sécheresse ».

## CONSÉQUENCES SOCIALES

L'on déplore les déplacements forcés de communautés rurales, expulsées pour laisser la place à des entreprises ou à des projets d'infrastructures. Par ailleurs, le modèle agricole promu par les multinationales, fondé sur la monoculture, a entraîné une baisse de la production locale de denrées alimentaires, accentuant la dépendance aux importations et faisant grimper les prix.

## LE POUVOIR ÉCRASANT DES MULTINATIONALES

« Les entreprises contrôlent la politique, le système judiciaire... Il est très difficile de les poursuivre en justice », explique Fernando. Et ce, alors que la corruption sévit, et qu'elle empêche l'application de certaines lois, notamment environnementales. Autre réalité inquiétante : le secteur de la santé est étroitement lié aux entreprises. Dans la région, se faire soigner relève d'un véritable parcours du combattant.

## DIALOGUE SOCIAL COMPLIQUÉ

Lorsque les travailleurs s'organisent, ils font face à des intimidations et, parfois même, des assassinats. « Il y a énormément à faire pour améliorer les conditions dans l'entreprise. Mais ce qu'ils veulent avant tout, c'est faire disparaître le syndicat Sintracatorce, parce que nous portons des revendications justes pour les travailleurs », s'indigne Olaver. « C'est notamment grâce au soutien de la FGTB Horval et de Solsoc que nous sommes toujours là ».



Malgré le dialogue social compliqué, plusieurs victoires ont été arrachées : la régulation des horaires, de meilleurs salaires, la sécurité sociale pour les travailleurs... Et ce, notamment grâce à une grève de 56 jours menée en 2008 qui a fait plier les employeurs. En 2017, ils obtiennent également la diminution de jours de travail de 6 jours par semaine à 5.

### DES PROJETS PORTEURS D'ESPOIR

Pour résister à cette industrie agroalimentaire, plusieurs syndicats se sont alliés à des organisations d'agriculteurs locaux. Ensemble, ils explorent des alternatives et des moyens de favoriser une véritable transition des systèmes alimentaires. Parmi ces initiatives, l'on retrouve les deux suivantes, appuyées par Horval et Solsoc.

#### La maison culturelle syndicale

La Casa Cactus est plus qu'un simple bâtiment. Elle offre un espace de formation et d'émancipation aux travailleuses et travailleurs du secteur. Plusieurs ateliers y ont été organisés sur leurs droits, les enjeux écologiques... « Pour nous, cet espace est une bénédiction », explique Olaver. C'est aussi là qu'ont lieu les négociations avec les entreprises. Les mener dans un tel cadre confère de la légitimité aux syndicats.

Mais la Casa Cactus, c'est aussi du concret, au quotidien. Au rez-de-chaussée, un cabinet

médical permet de prodiguer des soins infirmiers aux travailleurs et à leurs proches.

Et ce n'est pas tout : un partenariat a été noué avec des agriculteurs de la région qui, toutes les deux semaines, tiennent un « marché ouvrier paysan » devant la maison. Ils y proposent des produits locaux, de qualité, à prix justes. « C'est une manière plus intéressante de produire de la nourriture. En utilisant des graines propres, sans pesticides. Les entreprises ne sont évidemment pas intéressées par ce genre de production. Elles, ce qu'elles recherchent, c'est le profit », explique Fernando.

#### L'école syndicale agroécologique

Un nouveau projet a récemment vu le jour dans les montagnes qui entourent Palmira : l'ECAS. Cet espace de formation est dédié aux questions agroécologiques et s'adresse aux travailleurs du secteur ainsi qu'à leurs familles. Ils peuvent s'y retrouver les w-e, cultiver le potager collectif, reforester les zones dégradées, apprendre, échanger, se ressourcer.

### UN CHANGEMENT DE MODÈLE

Tous les syndicalistes s'accordent sur une chose : la nécessité d'une transformation du système économique actuel. Pour Juliana Millan, directrice d'ATI – ONG de défense des droits humains – et coordinatrice des projets, nous devons passer à un modèle plus juste « qui ne concentre pas la richesse dans les mains de quelques entreprises ».

« Les ouvriers connaissent les processus de production et peuvent proposer des alternatives respectueuses de l'environnement et des droits des travailleurs. Une transition vers un modèle plus respectueux ne peut pas se faire sans eux », explique Edwin.

Ne pas subir, mais résister en proposant des alternatives ! C'est la philosophie des camarades colombiens. En valorisant ceux et celles qui connaissent le mieux la terre et ses aliments : ceux qui les produisent et ceux qui les transforment, les paysans et les ouvriers. En respectant la terre. En offrant une alimentation saine et équilibrée et des conditions de travail décentes, de la fourche... à la fourchette ! ◀

Ce reportage a été réalisé dans le cadre de la campagne « JUST » sur la transition juste, menée par l'IFSI, Solsoc et FOS. Plus d'infos ➔ [justcampaign.be](http://justcampaign.be)

#### Rédaction :

Syndicats  
Rue Haute 42  
1000 Bruxelles  
[syndicats@fgtb.be](mailto:syndicats@fgtb.be)

Aurélië Vandecasteele  
Rédactrice en chef

Geeraard Peeters  
Ioanna Gimnopolou  
Florian Strik  
Léonard Pollet  
Aïcha Magha  
Rédacteurs

#### Service abonnements :

02 506 82 11

#### Ont collaboré à ce numéro :

Céline Boogaerts  
Alissa De Ceuninck  
Marc Bourguignon  
Sarah Buyle  
Arnaud Dupuis  
Antonina Fuca  
Thomas Keirse  
Mada Minciuna  
Filip Feusels  
Semra Cimsir  
Morgane Bodson  
Léa Tranchet

#### Photos :

FGTB  
Ioanna Gimnopolou  
Célia d'Amico  
Ali Selvi - Vlaams ABVV  
Jérôme Peraya - FGTB Bruxelles

#### Layout :

[www.ramdam.be](http://www.ramdam.be)



**CEPAG**  
 MOUVEMENT  
 d'éducation populaire  
[cepag.be](http://cepag.be)

# BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Vous souhaitez plus d'infos, des conseils personnalisés ou une offre d'assurance sans engagement ? Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490** ou surfez sur [www.actelaffinity.be/fgtb](http://www.actelaffinity.be/fgtb)

**FGTB**  
Ensemble, on est plus forts

**actel**  
AFFINITY

## Plus d'informations sur nos assurances :

### ✓ Ce qui est assuré

#### Responsabilité civile :

- Votre défense est assurée en cas d'accident en tort et nous couvrons les dommages matériels et corporels causés à des tiers.
- Nous couvrons aussi les dommages aux usagers faibles (cad les piétons, cyclistes et passagers) même si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

#### Protection juridique :

- Nous assurons votre recours contre un tiers responsable pour les dommages corporels que vous avez subis ou les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.
- Nous assurons votre défense pénale.

#### Protection du conducteur :

- Nous couvrons vos dommages corporels, en tant que conducteur du véhicule assuré, lorsque vous êtes responsable de l'accident.

### ✗ Ce qui n'est pas assuré

#### Responsabilité civile :

- Les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident.
- Les dommages matériels au véhicule assuré.

#### Protection juridique :

- Les amendes, décimes additionnels et les transactions pénales.

#### Protection du conducteur :

- Les invalidités permanentes inférieures à 8%. Le 1er mois d'incapacité temporaire

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances sc. - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity développée par P&V Assurances. Toutes les informations concernant les services et les produits sur ce site internet sont soumises aux règles du droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Avant de souscrire cette assurance, nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information sur le produit et des conditions générales applicables (<https://www.actelaffinity.be/fgtb>). Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Le contrat pour cette assurance est conclu pour une période d'un an et est reconduit tacitement chaque année. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email [plainte@actel.be](mailto:plainte@actel.be) ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as).

BUREAU DE DÉPÔT :  
Charleroi X - P912051

PB-PP1B-  
BELGIE(N)-BELGIQUE



#4 JUILLET 2025  
Bimestriel | Année 79  
E.R. : Thierry Bodson  
EXP. : rue Haute 42, 1000 Bruxelles